

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 3

<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Rose-Marie NIETO</i>	10
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Michel PALLEY</i>	10
<i>Monsieur BREUILLE</i>	10
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	10
<i>Madame le Maire</i>	11
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	11
<i>Madame le Maire</i>	11

ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DE LA POPULATION DES PHILIPPINES VICTIME DU SUPER TYPHON HAIYAN ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 EUROS 12

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA CAN ET DE LA CCPC ET DE L'EXTENSION À LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE 13

<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Marc THEBAULT</i>	15
<i>Michel PALLEY</i>	16
<i>Jérôme BALOGE</i>	16
<i>Frank MICHEL</i>	17
<i>Nicolas MARJAULT</i>	17
<i>Madame le Maire</i>	18
<i>Nicolas MARJAULT</i>	18
<i>Madame le Maire</i>	18
<i>Nicolas MARJAULT</i>	18
<i>Alain PIVETEAU</i>	19
<i>Rose-Marie NIETO</i>	19
<i>Jérôme BALOGE</i>	20
<i>Madame le Maire</i>	20
<i>Jérôme BALOGE</i>	20
<i>Marc THEBAULT</i>	20
<i>Madame le Maire</i>	21
<i>Marc THEBAULT</i>	21
<i>Madame le Maire</i>	21
<i>Marc THEBAULT</i>	21
<i>Madame le Maire</i>	21
<i>Marc THEBAULT</i>	21
<i>Aurélien MANSART</i>	21
<i>Michel PALLEY</i>	22
<i>Jacques TAPIN</i>	22
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	24

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2012.... 26

BIODIVERSITÉ – STRATÉGIE NIORTAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ET PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ 2013-2017 27

<i>Madame le Maire</i>	28
<i>Marc THEBAULT</i>	28
<i>Madame le Maire</i>	28
<i>Marc THEBAULT</i>	28

<i>Madame le Maire</i>	28
<i>Marc THEBAULT</i>	28
<i>Amaury BREUILLE</i>	30
<i>Frank MICHEL</i>	30
<i>Jacques TAPIN</i>	31
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Jérôme BALOGE</i>	32
<i>Alain PIVETEAU</i>	32
<i>Michel PAILLEY</i>	33
<i>Rose-Marie NIETO</i>	33
<i>Madame le Maire</i>	33
<i>Rose-Marie NIETO</i>	34
<i>Madame le Maire</i>	34
<i>Frank MICHEL</i>	34
<i>Amaury BREUILLE</i>	35
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	35
<i>Madame le Maire</i>	35
CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS	37
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 04 NOVEMBRE 2013	38
<i>Madame le Maire</i>	39
<i>Jérôme BALOGE</i>	39
<i>Madame le Maire</i>	39
<i>Jérôme BALOGE</i>	39
<i>Madame le Maire</i>	39
<i>Jérôme BALOGE</i>	39
<i>Madame le Maire</i>	39
ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATION L'ESCALE - MODIFICATION	40
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	41
PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2014	42
CRÉATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	43
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES À LA PATINOIRE	44
PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION INSERTION CONTRACTUEL À LA DIRECTION DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE	45
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (CASC) DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT DE SON TERRITOIRE	46
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRÈS DU COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES	47
FINANCES - BUDGET 2013 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	48
BUDGET 'ENERGIES RENOUVELABLES' - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU BUDGET PRINCIPAL - CHARGES DE PERSONNEL - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°D-2013-143	49
<i>Pilar BAUDIN</i>	50
<i>Rose-Marie NIETO</i>	50
<i>Madame le Maire</i>	50
<i>Rose-Marie NIETO</i>	50
<i>Madame le Maire</i>	50
<i>Jean-Louis SIMON</i>	51
<i>Madame le Maire</i>	51
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA DÉMOLITION-CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, QUARTIER DES SABLIERES À NIORT (TRANCHE N°1)	52

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 2 IMMEUBLES SITUÉS RUES PLANTAGENET ET ALIÉNOR D'AQUITAINE À NIORT.....	55
GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURES DE CARBURANT EN VRAC - ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2014	57
<i>Frank MICHEL</i>	58
PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES COLLOQUES ET DU PETIT THÉÂTRE JEAN RICHARD AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GARD HP.....	59
PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ DU PETIT THÉÂTRE JEAN RICHARD AU PROFIT DU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU LYCÉE DE LA VENISE VERTE.....	60
MARCHÉ DE NOËL 2013 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES CHALETS AVEC LES ARTISANS D'ART.....	61
MARCHÉ DE NOËL : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS	64
SUBVENTION - MANIFESTATION - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE.....	65
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	66
<i>Madame le Maire</i>	66
DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE.....	67
DISPOSITIF APPEL À PROJETS - PROGRAMME DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN DIRECTION DES JEUNES AVEC L'IREPS PROJET 'SI T'ES SANTÉ'	69
DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES - AVENANT N°7	71
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	72
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.....	73
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET À L'EXPLOITATION DU GOLF MUNICIPAL DE NIORT - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT	75
<i>Chantal BARRE</i>	77
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	77
<i>Jérôme BALOGE</i>	77
<i>Madame le Maire</i>	78
<i>Jérôme BALOGE</i>	78
<i>Madame le Maire</i>	78
<i>Jérôme BALOGE</i>	78
<i>Christophe POIRIER</i>	79
<i>Madame le Maire</i>	79
<i>Christophe POIRIER</i>	79
<i>Frank MICHEL</i>	79
<i>Rose-Marie NIETO</i>	80
<i>Alain PIVETEAU</i>	80
<i>Chantal BARRE</i>	81
<i>Jérôme BALOGE</i>	81
<i>Aurélien MANSART</i>	82
<i>Madame le Maire</i>	82
<i>Aurélien MANSART</i>	82
<i>Michel PAILLEY</i>	82
<i>Alain PIVETEAU</i>	83
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CLUB ALPIN FRANÇAIS.....	85
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION RÉSEAU IDÉAL	86
SUBVENTIONS - PROJETS SPÉCIFIQUES - ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	87

ASSOCIATION LES 12-14 NIORT (ATHLÉTISME) - STADE RENÉ GAILLARD - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA PISTE D'ATHLÉTISME, DES VESTIAIRES ET DU PARKING.....	88
CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'ADEME ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	89
EFFACEMENT DE RÉSEAUX SUR LA RUE DE LA MIRANDELLE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER.....	90
PRESTATION DE REPÉRAGE ET NETTOYAGE DE GRAFFITIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU MARCHÉ	92
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAN POUR LA RÉNOVATION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUSSILLE...	93
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	94
APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN	95
<i>Frank MICHEL</i>	97
<i>Amaury BREUILLE</i>	97
DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC PRÈS DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE 'LE MOULIN DU ROC'	99
<i>Frank MICHEL</i>	100
<i>Nicolas MARJAULT</i>	100
PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'AÉRODROME EN VUE DE SA CESSION À DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT.....	101
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN MARAIS DE GALUCHET.....	102
CESSION DE PARCELLES - RUE GABRIELLE DU CHATELET.....	103
<i>Frank MICHEL</i>	104
<i>Michel PAILLEY</i>	104
<i>Frank MICHEL</i>	104
<i>Aurélien MANSART</i>	104
<i>Frank MICHEL</i>	104
<i>Michel PAILLEY</i>	104
<i>Frank MICHEL</i>	104
<i>Madame le Maire</i>	104

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



NIORT

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 novembre 2013

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Pilar BAUDIN**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Recueil-décisions n° Rc-2013-8

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2013-594	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Contrat d'exposition au Piloni avec le CACP Villa Pérochon du 09 juillet au 14 septembre 2013</i>	7 000,00 € net	1
2.	L-2013-630	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Fourniture et pose de buts sportifs</i>	1 3105,13 € HT soit 15 673,74 € TTC	9
3.	L-2013-638	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Marché de sécurité patinoire - Oct 2013/mai 2014</i>	Montant minimum 3 400,00 € HT Montant maximum 3 999,00 € HT	10
4.	L-2013-631	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Prestation éducative dans le domaine des technologies liées à l'espace</i>	9 839,60 € net	12
5.	L-2013-607	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Conception du magazine Vivre à Niort</i>	5 800,50 € HT soit 6 206,54 € TTC (TVA à 7%)	14
6.	L-2013-633	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Marché subséquent refonte graphique du magazine municipal et du site internet</i>	77 000 € TTC	16
7.	L-2013-512	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec MIMOSAE - Participation d'un agent au stage 'la boîte à outils du porteur de projet'</i>	950,00 € net	18
8.	L-2013-550	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec l'Ecole du Port - Participation d'un groupe de 5 agents à la formation 'Permis de conduire BE'</i>	6 398,34 € HT soit 7 652,41 € TTC	20
9.	L-2013-579	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec ADIAJ - Participation d'un agent au stage 'Exercer le métier de gestionnaire formation'</i>	873,00 € net	22
10.	L-2013-580	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec PYRAMYD - Participation d'un agent au stage 'Les sens du visuel : la couleur'</i>	950,00 € HT soit 1 136,20 € TTC	23
11.	L-2013-581	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec GERFI + - Participation d'un agent au stage 'L'entretien en face à face'</i>	<i>Décision caduque Formation annulée</i>	24
12.	L-2013-583	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec Bien-traitance, Formation et Recherches - Participation d'un agent au stage 'Les transmissions'</i>	545,00 € net	25

13.	L-2013-622	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec Association des Bibliothécaires de France - Participation d'un agent au stage 'Auxiliaire de bibliothèque'</i>	1 000,00 € net	26
14.	L-2013-623	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec FCT Solutions concernant la participation d'un agent à une formation ITIL</i>	1 590,00 € HT soit 1 901,64 € TTC	27
15.	L-2013-624	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation 'Petite enfance : cadre réglementaire'</i>	1 467,75 € HT	28
16.	L-2013-625	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec ELEGIA Formation - Participation de deux groupes d'agents au stage 'Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur - approche globale'</i>	2 845,00 € HT soit 3 402,62 € TTC	29
17.	L-2013-637	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec SBL - Participation d'un agent à un bilan de compétences</i>	1 920,00 € HT soit 2 296,32 € TTC	30
18.	L-2013-639	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CFPJ - Participation d'un agent au stage 'Optimiser sa communication interne'</i>	2 020,00 € HT soit 2 415,92 € TTC	31
19.	L-2013-640	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CNFPT - Participation d'un groupe d'agent à la formation 'Prévention des risques psychosociaux'</i>	800,00 € TTC	32
20	L-2013-627	SECRETARIAT DES ELUS <i>Formation des élus - convention passée avec Condorcet Formation</i>	1 706,00 € TTC	33
21.	L-2013-636	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ <i>Assurances - Signature des 7 contrats pour le cycle 2014-2018</i>	Le montant annuel de chaque marché s'établit sur la base des taux de cotisation	34
22	L-2013-574	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Avenant n° 1 de transfert relatif au marché 10131M024 de maintenance et d'assistance technique de la gestion technique de l'Hôtel Administratif passé avec la société DELTA DORE EMS - Annule et remplace la décision n° 2012-0145 enregistrée en Préfecture le 12/03/2012</i>	/	36
23.	L-2013-522	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels MAELIS SCOLAIRE et MAELIS PERISCOLAIRE passé avec la société SIGEC - Annule et remplace la décision 2012-401 enregistrée en Préfecture le 8 janvier 2013</i>	Régularisation/ marché à bons de commande	38

24.	L-2013-572	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel Droits de Cités passé avec la société OPERIS- Annule et remplace la décision 2012-0166 enregistrée en Préfecture le 23/03/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	40
25.	L-2013-573	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société A2F SERVICES concernant l'assistance à la mise en production d'un cluster Oracle 11G R2 - Annule et remplace la décision 2011-0830 enregistrée en Préfecture le 27/12/2011	Régularisation/ marché à bons de commande	42
26.	L-2013-578	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistatnce techniques des logiciels GEDI, AUTOSHAP, TRFHELM et AZIMEP passé avec la société AZIMUT - Annule et remplace la décision n° 2012-366 enregistrée en Préfecture le 26/12/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	44
27.	L-2013-584	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Concession de droits d'usage et maintenance des licences BENTLEY avec la société BENTLEY SYSTEMS INTERNATIONAL LIMITED - Annule et remplace la décision 2011-0878 enregistrée en Préfecture le 06/01/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	46
28.	L-2013-585	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels SCRUTIN et SUFFRAGE passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS - Annule et remplace la décision 2012-294 enregistrée en Préfecture le 28/11/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	48
29.	L-2013-586	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des logiciels DECENNIE, AVENIR, SIECLE et IMAGE passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS - Annule et remplace la décision n° 2012-295 enregistrée en Préfecture le 28/11/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	50
30.	L-2013-587	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel ETERNITE passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS - Annule et remplace la décision n° 2012-291 enregistrée en Préfecture le 28/11/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	52
31.	L-2013-588	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel SALAMANDRE passé avec la société SALAMANDRE - Annule et remplace la décision n° 2012-261 enregistrée en Préfecture le 22/11/2012	Régularisation/ marché à bons de commande	54

32.	L-2013-564	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : C.E.M.</i>	2 100,00 € net	56
33.	L-2013-602	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : ASAFFA Ass Solidarité et Art pour la formation France Afrique</i>	300,00 € net	60
34.	L-2013-603	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Cercle Escrime du Guesclin</i>	600,00 € net	64
35.	L-2013-604	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Niort Handball Souchéen</i>	300,00 € net	68
36.	L-2013-605	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Avenant n°1 à la convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Niort GR</i>	720,00 € net	72
37.	L-2013-606	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Vent D'Ouest</i>	380,00 € net	76
38.	L-2013-645	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Compagnie ID</i>	540,00 € net	80
39.	L-2013-649	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec : la Coopérative ACEASCOP FORMASCOP</i>	480,00 € net	84
40.	L-2013-651	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention avec la S.N.C.F.</i>	/	88
41.	L-2013-551	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Réalisation de sondages et d'études géotechniques - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché de prestations intellectuelles</i>	49 290,00 € HT soit 58 950,84 € TTC	89
42.	L-2013-595	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Etude de circulation du centre-ville piéton - Marché à procédure adaptée - Décision d'attribution</i>	4 947,00 € HT soit 5 916,61 € TTC	91
43.	L-2013-599	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Mise en lumières artistique de la place de la Brèche Noël 2013 - Marché de prestations intellectuelles - Décision d'attribution</i>	40 133,78 € HT soit 48 000,00 € TTC	93

44.	L-2013-582	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Illuminations 2013 - Prestation complémentaire - Attribution du marché à procédure adaptée</i>	6 610,00 € HT soit 7 905,56 € TTC	95
45.	L-2013-626	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Fourniture et livraison de végétaux ligneux pour aménagements paysagers - Procédure adaptée - Signature du marché</i>	18 849,00 € HT soit 20 168,43€ TTC (TVA à 7%)	97
46.	L-2013-662	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Aménagement d'une aire de jeux Îlot Urbain le Verrier - Marché à procédure adaptée - Décision d'attribution</i>	13 003,00 € HT soit 15 551,59 € TTC	99
47.	L-2013-648	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées</i>	200,00 € TTC	101
48.	L-2013-592	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Parc des Expositions - Acquisition de chaises type coque</i>	6 364,80 € HT soit 7 612,30 € TTC	103
49.	L-2013-593	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Conception, conduite de l'animation et réalisation du décor du Thème 2014</i>	84 888,00 € HT soit 101 526,04 € TTC	105
50.	L-2013-615	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Parc des Expositions - Acquisition d'une remorque plateau</i>	4 524,00 € HT soit 5 410,04 € TTC	107
51.	L-2013-652	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition- Attribution du MAPA impression offset feuille lot 2 pour la Foireexpo 2014</i>	9 000,00 € HT soit 10 764,00 € TTC	108
52.	L-2013-656	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Conception et adaptation du visuel de la campagne de promotion de la Foireexpo 2014</i>	16 120,00 € HT soit 19 279,52 € TTC	110
53.	L-2013-420	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Parc automobile de la Ville de Niort - Acquisition d'un poids lourd Renault Midlum</i>	60 790,06 € HT soit 72 704,91 € TTC	112
54.	L-2013-507	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Centre Technique Municipal 'Bâtiment rue de la Chamoiserie' - Contrôle Technique Construction (CTC) - Avenant n° 2</i>	700 € HT soit 837,20 € TTC	114
55.	L-2013-508	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Centre Technique Municipal 'Bâtiment' rue de la Chamoiserie- Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) - Avenant n° 2</i>	364 € HT soit 435,34 € TTC	116
56.	L-2013-537	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Centre Technique Municipal de la Chamoiserie - Contrat de fourniture d'électricité n° 1-G03GJF entre la Ville de Niort et EDF Collectivités</i>	Montant annuel : 1 481,76 € HT soit 1 772,18 € TTC	118

57.	L-2013-557	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Bâtiment associatif Langevin Wallon - Contrat de vente de Gaz n° 20130910-85314 entre la Ville de Niort et GDF SUEZ	Abonnement 173,76€ HT par an Prix de la consommation 0,0497 €/KWh HT	120
58.	L-2013-554	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Locaux associatifs de la dépendance de l'ancien presbytère de Sainte-Pezenne sis 5 rue du Presbytère à Niort - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne	Recettes : 150 €/charges et frais de fonctionnement	122
59.	L-2013-559	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Immeuble sis 40 avenue de la Venise Verte à Niort - Convention de location en date du 4 octobre 2012 entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort - Avenant n° 1	343,20 € par mois	129
60.	L-2013-560	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Parc automobile de la Ville de Niort - Acquisition d'un châssis cabine 3,5 tonnes équipé d'un bras hydraulique	31 899,46 € HT soit 38 151,75 € TTC	133
61.	L-2013-575	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Locaux de la Maison de l'OPAH-RU - Convention de location entre la Société Civile Immobilière SOGEROMI et la Ville de Niort	905 €/mois	135
62.	L-2013-544	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Salle de l'Espace Associatif Langevin Wallon - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'Association 'Les Ateliers du Baluchon'	Recettes : Tarif horaire Période été : 1,70€ Période hiver 2,15€	137
63.	L-2013-576	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Espace Associatif Langevin Wallon - Convention d'occupation à temps partagé de la salle entre la Ville de Niort et l'association 'Houba Swing'	Tarif horaire : 1,70 €/été 2,15 € /hiver	146
64.	L-2013-591	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Espace Associatif Langevin Wallon - Convention d'occupation à temps partagé de la salle entre la Ville de Niort et l'association Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	Tarif horaire : 1,70 €/été 2,15 € /hiver	155
65.	L-2013-577	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Garage n° 5 - 15 rue Berthet - Bail à location entre la Ville de Niort et Madame Nathalie BOURNIGAL	Recettes : 53,19 €/mois	164
66.	L-2013-596	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Kiosque sis 5 place de la Brèche - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et Monsieur Gino CORMIER	Recettes : 573,75 €/mois + charges	165
67.	L-2013-600	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Hôtel de Ville de Niort - Aménagement d'une banque d'accueil - Attribution des marchés	Lot 1 – Agencement : 16 817,57 € HT soit 20 113,81 € TTC Lot 2 – Electricité 8 400,00 € HT soit 10 046,40 € TTC	172
68.	L-2013-635	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Convention d'occupation d'un bureau entre la Ville de Niort et l'association Radio Locale D4B	Valorisation annuelle 1 069,95 €	174

69.	L-2013-641	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Restaurants scolaires - Nettoyage des bacs à graisses - Attribution du marché</i>	5 805,00 € HT soit 6 942,78 € TTC	182
70.	L-2013-642	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Groupe scolaire La Mirandelle - Installation d'un modulaire - Attribution du marché</i>	49 621,00 € HT soit 59 346,72 € TTC	184
71.	L-2013-643	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Site Boinot - Prélèvements et Analyses de résidus en fond de bassins de décantation - Attribution du marché</i>	4 595,00 € HT soit 5 495,62 € TTC	186
72.	L-2013-654	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Aérodrome de Niort-Marais Poitevin - Grand Hangar - Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable d'un emplacement pour un appareil d'aviation en date du 18 mars 2012 entre la Ville de Niort et Monsieur Jacques METAYER</i>	/	188
73.	L-2013-589	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES <i>Conseil de quartier de St Liguairé - Événementiel Inauguration coeur de quartier</i>	5 000,00 € TTC	190
74.	L-2013-590	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES <i>Conseil de quartier de Saint-Liguairé - Inauguration Coeur de quartier</i>	5 868,00 € net	195

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Avant de débiter ce Conseil municipal, je souhaiterais, puisque mon bureau est orné d'une médaille, remercier les élus Denis THOMMEROT et Frank MICHEL ainsi que les services de la Ville, pour le prix que nous avons reçu hier. Ce prix TERRITORIA a récompensé le schéma directeur immobilier que nous avons réalisé, qui nous a pris beaucoup de temps. Le schéma immobilier est un outil stratégique et opérationnel qui permet de planifier certaines opérations, qui contribue aussi à l'effort d'optimisation et de rationalisation du patrimoine communal et nous pouvons, les uns et les autres, être fiers d'avoir obtenu ce prix TERRITORIA qui vient marquer notre détermination à traiter de manière rationnelle et optimisée tout ce qui concerne notre patrimoine immobilier. Monsieur le Directeur Général des Services, vous voudrez bien transmettre aux agents nos remerciements.

Avez-vous des commentaires ou des questions sur le Recueil des Décisions ? Oui, Madame NIETO.

Rose-Marie NIETO

Je voudrais poser une question concernant la décision n°6, la refonte du Magazine « Vivre à Niort ». Nous avons déjà vu en commission Marchés, la refonte du journal « Vivre à Niort » et sur deux ans je crois, il y avait 200 000 euros qui avaient été budgétés, et là je ne comprends pas cette somme de 77 000 euros en plus.

Madame le Maire

Je me tourne vers les services. Ce n'est pas en plus, c'est une partie des sommes que nous devons payer par rapport à la refonte de notre journal.

Michel PALLEY

Concernant la décision n°42, sur l'étude de circulation du centre-ville piéton, je désirerais en savoir plus, quel est l'objectif de cette étude ?

Monsieur BREUILLE

C'est une étude que nous avons réalisée au mois de juin sur l'ensemble du périmètre piéton pour estimer les flux qui sont les flux notamment de livraisons, de riverains, cela va nous permettre d'évaluer les besoins de contrôle d'accès sur cette zone.

Sylvette RIMBAUD

Nous avons plusieurs pages, - 23,24,25,26,27,28,29,30,31 - qui sont des annulations et des remplacements de décisions mais à chaque fois au regard des sommes, souvent dans les 80 000 euros, pourquoi toutes ces annulations et ces remplacements ?

Madame le Maire

Ce sont des régularisations sur des marchés à bons de commandes. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires.

Sylvette RIMBAUD

Ce n'est pas une question de dépenses supplémentaires, c'était juste une curiosité, je voulais savoir ...

Madame le Maire

Cela arrive de temps en temps, nous sommes obligés d'annuler parce qu'il y a un petit vice de forme. Sur des marchés à bons de commande, c'est assez classique. D'autres questions ? Bien je vous remercie.

Nous avons sur table une délibération concernant une action de solidarité à destination de la population des Philippines, victime du super typhon Haiyan. Je vous propose aujourd'hui de participer à l'aide que nous pourrions, que les populations peuvent apporter aux victimes de ce typhon. Vous avez cette délibération sur table car, bien sûr, nous ne pouvions pas anticiper. Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 5 000 euros au titre de la solidarité envers la population sinistrée des Philippines et de verser cette somme à la Fondation de France.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-479

Direction du Secrétariat Général

**ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DE LA
POPULATION DES PHILIPPINES VICTIME DU SUPER
TYPHON HAIYAN ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE 5 000 EUROS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vendredi dernier, Haiyan, l'un des plus puissants typhons jamais mesurés à ce jour, s'est abattu sur l'archipel des Philippines.

Le bilan provisoire fait état de plus de 4 000 morts selon l'ONU, de milliers de personnes disparues et de centaines de milliers de sinistrés privés de toit, d'eau et de nourriture.

Dans ce pays situé au 114^e rang mondial (sur 182) du classement du développement humain dressé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, les autorités locales peinent à s'organiser.

Face à l'urgence de la situation, l'ONU souligne la nécessité d'une accélération de l'acheminement de l'aide humanitaire, dont les besoins sont évalués à 223,5 millions d'euros.

La Ville de Niort exprime tout son soutien aux victimes de cette catastrophe et s'associe à la mobilisation générale en contribuant, à hauteur de 5 000 €, à l'aide déployée par la France.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir décider de :

- l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de la solidarité envers la population sinistrée des Philippines ;
- verser cette subvention à la Fondation de France.

En application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a rendu compte du caractère d'urgence de cette délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-480

Direction du Secrétariat Général

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE L'EPCI ISSU DE LA
FUSION DE LA CAN ET DE LA CCPC ET DE
L'EXTENSION À LA COMMUNE DE GERMOND-
ROUVRE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel EPCI issu de la fusion de la CAN et de la CCPC et de l'extension à la commune de Germond Rouvre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 portant sur la représentativité au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion extension ;

Considérant que par arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a déterminé la composition du conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion de la CAN et de la Communauté de Communes de Plaine de Courance et de l'extension avec Germond-Rouvre pour la période précédant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que selon les dispositions inscrites au Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à une désignation par élection et vote à bulletin secret ;

Considérant que cet arrêté prévoit que la commune de NIORT est représentée au sein du conseil communautaire par 38 sièges ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner les 38 élus délégués communautaires au sein de l'organe délibérant de l'EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Communauté de communes de Plaine de Courance ainsi que de l'extension à la commune de Germond-Rouvre.

La présente désignation vaut pour la période précédant le renouvellement général des conseils municipaux de 2014 et l'installation du nouvel organe délibérant.

Après avis favorable du Conseil à l'unanimité, il est procédé au vote par liste et à bulletin secret.

Résultat du vote :

Votants :	43
Exprimés :	35
Bulletins nuls :	8

Les 38 conseillers de la liste ont été élus :

- GAILLARD Geneviève
- DUFORESTEL Pascal
- SEGUIN Nathalie
- BREUILLE Amaury
- METAYER Josiane
- TAPIN Jacques
- PAGE Delphine
- SUREAU Jean-Claude

- LABBE Anne
- POIRIER Christophe
- GRAVAT Nicolle
- MARJAULT Nicolas
- BARRE Chantal
- SIMON Jean-Louis
- BAUDIN Pilar
- MICHEL Frank
- COUTUREAU Annie
- PIVETEAU Alain
- GENDREAU Michel
- THOMMEROT Denis
- DEFAYE Annick
- IZORE Nicole
- YILDIZ Hüseyin
- GAILLARD Jean-Pierre
- BAMANA Blanche
- JOURDAIN Bernard
- ZABATTA Gérard
- DELAUNAY Patrick
- BIRET Julie
- MANGIN Gaëlle
- ARDOUIN Maryvonne
- MANSART Aurélien
- LEONARD Virginie
- GROLLEAU Emmanuel
- THEBAULT Marc
- LEFEBVRE Jacqueline
- BAUDIN Alain
- RIMBAUD Sylvette

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la désignation des délégués communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) issu de la fusion de la CAN (Communauté d'Agglomération de Niort) et de la Communauté de Communes de Plaine de Courance et de l'extension à la commune de Germond-Rouvre. Vous savez que nous avons voté ici dans cette enceinte pour obtenir 100 délégués communautaires, malheureusement, ce n'est pas le résultat des votes de la totalité des communes qui demain formeront ce grand territoire et le Préfet a arrêté à 88 le nombre de délégués qui siégeront pour trois mois, dans un premier temps, à partir du 1^{er} janvier dans cette enceinte. 88, cela signifie que la Ville de Niort disposera de 38 sièges. Aujourd'hui, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un scrutin majoritaire, je le dis - pour les représentants de groupes que j'ai eu l'occasion de voir, Monsieur BAUDIN n'est pas là aujourd'hui, Monsieur THEBAULT m'avait dit qu'il était d'accord avec la proposition que je faisais mais visiblement, vu ce que j'ai lu dans la presse, vous n'êtes plus d'accord, - il ne s'agit pas aujourd'hui d'appliquer par anticipation la loi Valls qui s'appliquera après les élections municipales et où les délégués communautaires seront élus par fléchage lors de ces élections.

Nous avons un scrutin majoritaire, donc il y a deux solutions. La première, c'est un scrutin majoritaire uninominal c'est-à-dire que j'appellerai les personnes et chacun votera « oui » ou « non » pour chaque candidat. Dans ce cas là, je dois dire que la majorité aura 35 délégués et que l'opposition, bien entendu, sur 38 délégués, n'en aura que 3. J'ai donc proposé aux groupes d'opposition d'avoir chacun deux délégués, et je vais vous demander si vous acceptez de voter par scrutin de liste ce qui sera plus rapide, auquel cas si vous n'avez pas de liste, est-ce que vous pouvez me donner des noms pour que nous complétons la liste des 34 noms que j'ai fait établir par les 4 suivants ? Je vais vous laisser évidemment la parole, mais avant toute chose, je vous demande si vous souhaitez voter par liste ou si vous souhaitez un vote uninominal.

Marc THEBAULT

Alors je vais répondre à cette question précise mais je vais l'englober dans une intervention un petit peu plus longue si vous me le permettez, Madame le Maire. Effectivement, vous m'avez reçu pendant quelques minutes la semaine dernière pour m'informer de la façon dont vous voyiez les choses. En revanche, à ce moment-là, il n'était pas question de scrutin majoritaire puisque lorsque je vous ai interrogée sur les modalités pratiques du vote, vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de règle particulière. J'ai d'ailleurs sollicité officiellement la Préfecture par courriel et il m'a été répondu qu'il n'y avait pas de règle. Alors vous avez eu l'impression que j'approuvais votre position, j'ai enregistré votre proposition qui n'était d'ailleurs pas une proposition, qui était de me dire que ça allait se dérouler ainsi, me présentant les 4 sièges comme quelque chose de très positif, que nous aurions dû n'en avoir que 3, c'est ce que vous êtes en train de nous redémontrer ce soir. La règle pour élire les conseillers municipaux à Niort, c'est le scrutin majoritaire proportionnel, c'est-à-dire que la liste qui emporte l'élection dispose de 75% des sièges de façon à avoir une majorité. Aujourd'hui, vous nous proposez tout simplement de passer de 75%

à plus de 90%, c'est-à-dire que l'effort qui doit être fait de réduction du nombre de représentants à l'agglomération, c'est-à-dire 7 sièges en moins, est entièrement porté par les deux groupes d'opposition et la majorité se retrouve avec le même nombre de délégués qu'elle avait et qu'elle aura demain. Je trouve ça pour le moins inéquitable. C'est la raison pour laquelle nous avons réagi ainsi et vous avez lu nos propos dans la presse. Mais Madame le Maire, vous le savez très bien j'ai adressé dès hier soir - à votre secrétariat ainsi qu'à votre Directeur de Cabinet le contenu du message qui a été exposé dans la presse ce matin et que je redéveloppe ce soir. Qu'en est-il de notre position ? Par la force des choses, nous ne pouvons présenter 38 candidats, puisque nous ne les avons pas, donc par la force des choses nous allons accepter le scrutin de liste et nous présenterons les personnes dans l'ordre du tableau, à savoir - excusez-moi de parler d'abord de moi - moi-même et ma collègue Jacqueline LEFEBVRE, mais nous sommes totalement hostiles à ce principe, ce mode de calcul qui nous paraît véritablement inéquitable.

Michel PALLEY

Nous souscrivons parfaitement à ce qui vient d'être dit par Marc THEBAULT, mais j'ai une question d'un point de vue plus philosophique. La loi Valls, j'imagine que vous l'avez soutenue et votée, vous considérez donc que c'est une bonne loi, pourquoi ne pas l'appliquer avec un peu d'avance pour la prochaine composition de la CAN ? Ceci étant dit, nous aussi, nous acceptons contraints et forcés cette proposition de vote par liste avec, dans l'ordre, Alain BAUDIN puis Sylvette RIMBAUD.

Jérôme BALOGÉ

Mes collègues ont parlé avec beaucoup de tempérament, de tempérance même plutôt, sur ce sujet. Moi, je ne voudrais pas y aller avec le dos de la cuiller parce que je trouve que ce que vous nous proposez est tout simplement scandaleux et ça confirme ce qu'on commence à connaître pas mal, c'est que la démocratie n'est pas votre fort et que vous nous dites qu'il y a une règle, qu'il n'y a pas de règle justement, vous parlez d'une élection de fait et justement moi, j'aimerais que nous parlions de règles, je crois que dans les deux cas il y a des règles qui enserrant cette élection. La première étant en effet celle qui court et qui a présidé à la répartition des sièges des Niortais à la CAN en 2008 et la seconde est en effet la loi Valls que vous avez votée si je ne m'abuse - ou alors c'est un scoop - et qui fait que demain, la règle de la proportionnalité sera également maintenue. Dans les deux cas, je remarque aussi que pour le collègue exécutif, vous comptez passer à 25 vice-présidents donc appliquer déjà les modalités de la règle Valls, à 15, oui, pardon, merci de me reprendre, 15 en effet et pour un certain nombre de choses vous adoptez ces règles et puis pour d'autres vous faites celle qui ne les a pas vues et qui n'en tient pas compte. Moi ce genre de choses, je trouve ça inacceptable et comme élus d'opposition, nous avons plus que notre place dans ce Conseil communautaire. Nous l'avons parce que nous avons aussi été élus, nous l'avons parce que nous l'avons aussi gagnée en défendant, en soulevant des projets qui étaient importants et sur lesquels les Niortais n'auraient pas été alertés. La question des emprunts toxiques, si le groupe de l'opposition niortaise, quelques-uns de ses élus et d'autres dans l'opposition municipale ne l'avait pas également soulevée, ce serait resté dans le bureau des maires de la CAN et peut-être dans des bureaux encore plus resserrés et les Niortais, tous les habitants de CAN méritaient de connaître tout cela.

Sur le TCSP dont on commence à voir l'ampleur et l'hostilité qu'il lève contre lui, vu les sommes engagées, plus que le principe lui-même, s'il n'y avait pas eu là non plus une opposition qui siège au Conseil de la CAN, qui aurait vraiment entendu et conçu ce qui se passait derrière ce mot barbare de TCSP ? Drôle d'acronyme et s'il n'y avait pas eu l'opposition également pour s'opposer et signifier l'importance de la hausse du versement transport qui pèse sur la masse salariale c'est-à-dire sur les entreprises comme sur les salaires, eh bien oui, qui aurait entendu parler de ça si ce n'est peut-être en recevant le détail de ses facturations ou de son imposition plus exactement courant 2014 ? L'opposition a un rôle, les élus minoritaires dans leur ensemble l'ont, c'était le sens des lois de décentralisation de 1983, je ne crois pas que vous les remettiez en cause, c'est le sens également de la réforme territoriale qui était celle de l'ancien gouvernement mais qui a été également reprise par l'actuel gouvernement et notamment la loi Valls qui a été précédemment citée et cette proportionnalité, il n'y a aucune raison pour qu'elle connaisse un intermède. Cet intermède je ne le reconnais pas comme juste, je ne le reconnais pas comme normal et je ne le reconnais pas non plus comme réglementaire ni légal. Donc sur ce plan là Madame le Maire, ça ne vous honore pas de faire en sorte que vous gardiez 100% de vos élus au sein de la CAN, que votre représentation passe en effet de 75 % à plus de 91 % et que par contre, l'opposition passe de 11 à 4 sièges, ce qui fait largement plus des deux tiers en moins. Donc là-dessus, il est important de vous raviser parce que je pense en effet que vous agissez, vous décidez, vous organisez une élection comme ça mais c'est une élection qui se fait sous le regard des Niortais et c'est assez important de respecter la démocratie dans ces temps où on entend que certains voudraient la menacer et donc pour donner l'exemple ici même. Merci.

Frank MICHEL

Je voudrais juste réagir non pas sur l'ensemble de cette déclaration mais juste sur un point sur lequel je m'inscris en faux, Monsieur BALOGE. Vous refaites l'histoire, par rapport à la dénonciation des emprunts toxiques. Nous avons été un certain nombre d'élus de la majorité bien avant vous - alors peut-être que nous vous avons donné l'idée - bien avant vous à justement soulever cette question et la majorité municipale, je regarde mon collègue Alain PIVETEAU, a embrayé immédiatement avant même que vous ayez eu le début d'une idée de parler de ça.

Nicolas MARJAULT

Pour le coup nous sommes quand même face à un vaste monument d'amnésie parce que moi je trouve intéressant quand même que vous envisagiez maintenant le fonctionnement d'un Conseil communautaire fondé sur des principes de majorité, de respect de la proportionnalité alors même que je vous ai vu défendre pendant plus de cinq ans une intercommunalité qui ne serait qu'une juxtaposition de communes, qui ne serait absolument pas constituée sur des majorités politiques et encore moins des majorités d'idées. Ce qui est intéressant c'est ce double discours, selon que je sois dans une enceinte communale alors là, il faut appliquer des règles de proportionnalité, il faut que ce soit fondé sur des majorités d'idées et des majorités politiques et quand on arrive à l'agglomération et l'enceinte communautaire dieu sait qu'on les a entendu les discours : « surtout pas de politique, surtout pas d'idéologie », c'était des gros mots, c'était

des gros mots et tout d'un coup ce qui fonde notre existence ici devrait devenir modèle ? C'est de la schizophrénie, Monsieur BALOGE, je sais que vous ne tenez jamais, et il va falloir supporter.

Madame le Maire

S'il vous plaît Monsieur BALOGE, laissez parler Monsieur MARJAULT.

Nicolas MARJAULT

Et alors, là où l'on atteint le degré de schizophrénie absolue, c'est sur les emprunts toxiques, je n'y reviens pas. Sur le versement transport, je veux bien que vous passiez en héros en défendant l'intérêt privé contre les besoins publics mais à d'autres ! Ca, ça marche peut-être avec vos amis du Carlton mais globalement, pour des gens ordinaires qui défendent des politiques publiques, jusqu'à preuve du contraire, l'impôt n'est qu'une socialisation du capital privé à des fins collectives en vue de l'intérêt général donc s'il vous plaît, je veux bien que vous vous fassiez l'avant-garde éclairée du patronat mais c'est quand même très limité. Alors moi je veux bien, ayez la honte ; Ecoutez, la honte, ce n'est pas de la politique...

Madame le Maire

Monsieur MARJAULT, finissez s'il vous plaît.

Nicolas MARJAULT

J'entends quand même le dernier débat que nous avons eu là-dessus - vous avez vraiment du mal, c'est dommage - et après vous me parlez de démocratie, c'est quand même extraordinaire. Je reviens quand même au dernier débat que nous avons eu sur cette question dans cette enceinte. A ce moment-là j'ai pris la parole, j'ai dit : Faites attention, vous ne voulez pas soutenir la majorité de gauche sur les questions d'extension du nombre de conseillers parce que vous êtes encore dans un jeu politicien où il est toujours de bon ton de s'opposer, je vous ai dit : Derrière, il y aura des problèmes démocratiques de répartition. A ce moment-là je me souviens encore de Monsieur Alain BAUDIN : Mais non, ça ne posera pas de problèmes, j'ai regardé la loi, ça se passera comme en mars. Je regardais ça avec des yeux tout grands, je dis : Mais mon garçon, tu vas te retrouver avec quatre élus grand maximum, à ce moment-là je vous l'ai annoncé, vous lirez les procès-verbaux, et maintenant vous faites les effarouchés comme si vous le découvriez. Bon, à d'autres, à d'autres ! Le débat, il a déjà eu lieu, donc moi ce que j'aimerais c'est que quand nous, nous défendons des exigences démocratiques, quand nous demandons l'extension du nombre de délégués parce que proportionnellement à l'échelle du territoire c'est plus conforme à un idéal démocratique, bien que nous en soyons loin parce que nous ne sommes pas au suffrage universel direct, ça nous sommes d'accord, là-dessus nous serons toujours d'accord, mais que c'est un moindre mal et ce moindre mal vous n'en avez pas voulu pour des intérêts étroitement politiques, alors qu'après ça vous amène à vous contredire d'un Conseil municipal sur l'autre, je n'y suis pour rien, non seulement c'est de l'amnésie, c'est de la schizophrénie.

Alain PIVETEAU

Un rappel peut-être à la mesure, je reviendrai tout à l'heure sur l'aspect de la règle. Il me semble lever une contradiction dans vos deux déclarations mais j'ai peut-être mal compris. Sur la démocratie, je crois qu'il faut faire attention à ce qu'on dit parce que le jour où elle est réellement menacée, on n'a plus de mots suffisants pour se faire entendre. Je crois que nous nous respectons suffisamment sur les bancs de cette enceinte pour nous considérer tous démocrates, je crois qu'il n'y a personne qui remet ça en cause. Maintenant, les modes d'expression de la démocratie, par exemple le fait majoritaire, la démocratie c'est la loi du nombre, ce n'est pas le seul critère de justice, c'est la loi du nombre, nous l'avons tous acceptée en étant tous démocrates. Elle s'exprime avec des faits majoritaires qui s'imposent ou avec des faits proportionnels. Là, la proposition qui vous est faite, qui n'est pas parfaite, elle ne peut pas l'être et je reviendrai là-dessus, c'est un mixte entre le fait majoritaire et la proportionnelle, ça peut vous être montré. Il y a d'autres propositions, celle que vous faites, elle n'est pas parfaite non plus, que nous puissions être en désaccord sur les deux propositions c'est une chose et ça c'est le jeu démocratique qui veut que nous nous exprimions avec respect mutuel et apaisement. Que nous considérions à chaque fois qu'il y a un désaccord quelque soit l'objet, que la démocratie est menacée, moi j'alerte sur le fait qu'il faut savoir raison garder. De quoi parle-t-on ? Il faut relativiser le débat ou l'enjeu. Nous parlons d'une période transitoire qui est le fruit d'un processus de transformation qui n'est pas tout à fait celui que nous avons défendu peut-être, vous non plus, je ne sais pas - en tout cas le précédent gouvernement oui, il était imparfait - oui, ça ne concerne que trois mois de travail avec des pouvoirs de décision limités. Donc l'enjeu est quand même relativement restreint. Sur la proposition que vous faites, je ne dis pas qu'elle est antidémocratique, elle est fondée sur d'autres critères de légitimité mais ils peuvent être aussi contestés, critiqués, c'est ce que je fais là. Vous prenez une règle qui s'appliquera demain sur un corps électoral d'hier, celui de 2008 pour définir une assemblée d'aujourd'hui qui va fonctionner trois mois avec des prises de décision limitées. S'il vous plaît, essayons de garder notre raison et de ne pas invectiver lorsque ce n'est pas une menace sur la démocratie. Franchement j'en suis ému parce que je ne voudrais pas qu'une période électorale nous amène à perdre ce qui a fait la qualité des débats qui ont été les nôtres depuis le début. Maintenant sur la règle, je n'ai pas bien compris Monsieur THEBAULT, vous nous dites avoir appelé la préfecture et confirmé le fait qu'il n'y a pas de règle qui s'impose. Monsieur BALOGÉ, vous nous dites que ce qui est proposé est contre une règle qui n'existe pas, je ne comprends pas bien. Soit nous avons un désaccord sur la façon de construire - non j'ai compris ça, je n'ai pas contesté ça - je parle simplement de la règle, soit nous avons un désaccord sur la façon de construire cette représentation encore une fois transitoire et au pouvoir limité, c'est un fait, nous l'assumons, soit c'est fait en dehors des règles, c'est une autre forme de critique, je ne crois pas que c'est ce que vous avez dit donc ce serait bien peut-être de clarifier au moins ce point-là.

Rose-Marie NIETO

Concernant notre position sur la CAN, nous étions contre la fusion parce que nous ne voulions pas imposer à des communes qui n'étaient pas volontaires de venir travailler avec nous. Nous étions plus pour une négociation que pour une imposition et nous n'avons jamais dit que nous étions forcément pour 88 au

lieu de 100. Là, maintenant, le problème ce n'est pas nous qui l'avons choisi, ça a été décidé par le Préfet donc nous nous trouvons devant une situation effectivement où il y a 8 conseillers en moins qui peuvent siéger et il nous paraît juste et équitable effectivement que le nombre de conseillers reste proportionnel à ce qu'il y a actuellement, c'est-à-dire 75% représentant la majorité et 25% représentant les deux oppositions.

Jérôme BALOGÉ

Il y aurait beaucoup de choses à dire. La première, c'est en effet de dire que bien sûr qu'il y a une règle, il y a une période transitoire et alors, pendant cette période transitoire nous ferions l'abstraction des règles d'avant et des règles d'après parce justement rien n'a vraiment été prévu pour ce schéma a priori ? Eh bien dans ces cas- là, on applique les règles précédentes ou on se conforme aux règles futures en les adaptant tout de suite. Et le principe de démocratie, il obéit à des règles très précises pour le coup, ce n'est pas une question comptable, c'est une question de principe et ça, ça échappe en effet à des petits comptes comme ça autour d'une table. Nous avons un principe de proportionnalité de la représentation dans les élections municipales et au sein des EPCI, notamment des Communautés d'Agglomération, c'est un principe qui date des lois de décentralisation, je ne pense pas que vous le remettiez en cause aujourd'hui, le nouveau gouvernement comme l'ancien ne l'ont pas fait avec la réforme territoriale, cette règle de la proportionnalité démocratique de la représentation, elle s'applique et elle s'applique pleinement. La remettre en cause, c'est remettre en cause en effet la règle qui a été adoptée et qui était en l'état au moment de l'élection de 2008 et qui sera également en l'état au moment de l'élection de 2014, je ne vois pas ce qui fait que l'on change de règle, enfin si je vois ce qui change de règle, c'est qu'au 1^{er} janvier il y a une élection au sein de l'EPCI et que semble-t-il, Madame le Maire de Niort...

Madame le Maire

Monsieur BALOGÉ s'il vous plaît, calmez-vous.

Jérôme BALOGÉ

Il faut bien que je me fasse entendre à défaut de pouvoir peser dans cette assemblée, eh bien Madame le Maire de Niort n'a pas eu, semble-t-il l'influence ou l'entregent ou la volonté de faire comprendre au Préfet qu'il aurait mieux valu 100, 80 ou 88, que sais-je ? Je pense pour ma part qu'il faut parfois revoir certains chiffres mais rien n'empêche justement que cette représentation obéisse aux règles précédentes, rien ne justifie le moindre changement, c'est une aberration. La seule justification qui est la vôtre, c'est de vous rendre compte, ayant fait vos comptes, qu'au 1^{er} janvier, si vous n'avez pas 34 voix, la présidence de la CAN sera peut-être menacée, c'est ça votre manigance ! Et ça je veux le dénoncer, et pour cela vous êtes capable de mettre en cause la règle de la proportionnalité pour la représentation des élus municipaux au sein du Conseil communautaire, c'est grave et il faut le dire et le faire savoir, point ! C'est le seul sujet de débat.

Marc THEBAULT

J'adhère évidemment totalement à ce que vient de dire mon collègue Jérôme BALOGÉ. Je reviens quand même sur les propos de mes deux collègues. Tout de suite, nous parlions de démocratie, moi, quand j'écoute mon collègue Nicolas MARJAULT j'entends beaucoup de mépris, qu'est-ce que c'est que cette histoire de Carlton ? Qu'est-ce que le Carlton vient faire dans ce débat ? Je trouve ça assez honteux. Quant au TCSP, dire que nous défendons le patronat à travers la problématique du TCSP, ce n'est pas si simple que ça, quand on sait que les maisons de retraite vont devoir payer un supplément, les hôpitaux également, le Syndicat des Eaux, 15 000 euros supplémentaires...

Madame le Maire

S'il vous plaît Monsieur THEBAULT, le débat du TCSP n'est pas à mener dans cette enceinte, il est à mener ailleurs et tous les propos que vous avez tenus relèvent de la Communauté d'Agglomération.

Marc THEBAULT

Madame le Maire, votre adjoint nous a entraîné sur ce terrain là et donc...

Madame le Maire

Non c'est vous qui avez commencé donc s'il vous plaît, nous arrêtons ce débat, donc je donne la parole à Monsieur Aurélien....

Marc THEBAULT

Non, non, je termine Madame le Maire, mais quand même enfin, qu'est-ce que c'est que ça ?

Madame le Maire

Je pensais que vous aviez fini Monsieur THEBAULT.

Marc THEBAULT

Maintenant, je voudrais revenir sur ce que disait notre collègue Monsieur PIVETEAU, nous étions dans le sujet, là ! D'abord sur la notion d'équité, quand l'ensemble des élus majoritaires se retrouvent à l'agglomération et que les élus minoritaires perdent les trois quarts de leurs membres, je ne trouve pas ça très équitable sur le principe. Maintenant, ce que j'entends moi, c'est : Nous sommes majoritaires, nous avons donc raison. - on l'a déjà entendue cette petite musique - et nous décidons. Enfin Monsieur PIVETEAU, vous nous expliquez qu'il faut prendre notre mal en patience, ça va durer trois mois, eh bien justement, puisque c'est transitoire pourquoi ne faites vous pas un geste ?

Aurélien MANSART

Quand vous parlez d'équité, nous pouvons le dire, ce n'est pas équitable par rapport à ce qui se fait aujourd'hui, nous pouvons le considérer puisqu'il y aura moins d'élus en terme de représentation de l'opposition à la CAN demain par rapport à aujourd'hui pendant trois mois. Par contre quand vous dites que ce n'est pas démocratique, là je suis désolé, comment ça se passe dans les autres petites communes et

qu'il y a une opposition ? Est-ce que cette opposition est représentée aujourd'hui à la CAN, comment les délégués de la CAN ont-ils été élus ? Ils ont été élus sur une liste. La démocratie ici, c'est l'ensemble des votants, conseillers, non, non, ici dans cette enceinte, c'est l'ensemble des conseillers municipaux qui votent. Nous vous l'avons expliqué, si nous faisons simplement, stricto sensu la démocratie, nous allons prendre 35 de la majorité, nous allons les élire, il n'y en aura plus que trois pour l'opposition. Ça c'est la démocratie. Donc que vous nous disiez que ce n'est pas équitable, ça je veux bien l'entendre, que vous nous disiez que ce n'est pas démocratique, je suis désolé, apprenez ce qu'est la démocratie.

Michel PALLEY

Merci de me redonner la parole sur le sujet. J'aimerais quand même dire à mon collègue Nicolas MARJAULT que lorsque l'on soutient et que l'on est dans un groupe de majorité composé essentiellement de socialistes, il faut éviter de parler de certains sujets et notamment à mon avis du Carlton. Il y a dans cette enceinte un certain nombre de partis qui soutiennent à corps et à cri la proportionnelle, et dès qu'ils ont la possibilité de créer de la proportionnelle, on ne les voit pas, on ne les entend pas. Je trouve ça dommageable de réclamer pour soi et de ne pas réclamer pour les autres. Merci.

Jacques TAPIN

Je voudrais contribuer par deux observations. Je n'ai pas connaissance d'une Communauté d'agglomération conduite par une assemblée élue sur une logique majoritaire puisque le scrutin est indirect donc le suffrage universel ne s'applique pas. Parler dans ce cas-là de majorité et d'opposition, c'est forcément une majorité et une opposition de deuxième temps. Pour reprendre ce qui vient d'être dit à l'instant par Aurélien MANSART, que dire des communes uniquement représentées par leur Maire dans lesquelles se trouve une opposition. Ça, c'est la première chose. Par contre j'ai connaissance comme vous des règles qui régissent les élections municipales, à savoir un scrutin de liste et une dose de proportionnelle et cette dose de proportionnelle, elle aussi elle est au deuxième niveau puisque pour assurer le fait majoritaire, la moitié des sièges est attribuée dans un premier temps à la liste majoritaire ou qui arrive en tête en cas de triangulaire et ensuite le reste des sièges est réparti à la proportionnelle. Faites le calcul, je ne suis pas certain que les chiffres et la manière dont nous vous proposons aujourd'hui la composition de la liste soient si inévitables que cela.

Pascal DUFORESTEL

Merci, comme certains de mes collègues, je n'entends pas que nous prenions des leçons de démocratie et dans la période troublée à laquelle on a fait référence, c'est un bien trop précieux pour qu'on s'amuse trop avec cela et ce ne sont pas que des principes Monsieur BALOGÉ, ce ne sont pas que des principes, la démocratie, c'est articulé autour de la loi, la règle et la loi...

Madame le Maire

S'il vous plaît Monsieur BALOGÉ, pouvez-vous vous taire, nous vous avons laissé parler.

Pascal DUFORESTEL

Parce que les principes, ils ont souvent été galvaudés ici où là et donc c'est la loi et la loi, elle se met en application, tout simplement. Et de la même manière, puisque vous avez plusieurs fois évoqué le rôle de l'opposition, je crois savoir que nous sommes à l'approche d'élections municipales et que ça crée en tensions et que ça amène à des mises en scène comme la dernière que vous avez faite dans cette assemblée lors de la dernière réunion et vous semblez vouloir tout mettre en scène. Arrêtez de tout mettre en scène, sur le rôle de l'opposition chacun retrouvera les comptes-rendus des Conseils municipaux parce que vous les avez y compris les premiers Conseils municipaux où vous avez loué l'ouverture démocratique de Madame le Maire et de la majorité sur un certains nombre de points, sur les indemnités, attendez, sur les indemnités, sur le fait que Marc THEBAULT soit associé à l'économie au sein de l'agglomération, ce qui semblait l'intéresser au-delà des débats partisans, j'ai vu par la suite que ce n'était pas tout à fait le cas quand il avait un pied dans la commission et un pied avec les manifestations contre la piétonisation, mais en tout cas admettez qu'à l'époque, vous avez reconnu la qualité de traitement des oppositions au sein de ce Conseil municipal donc il ne faut pas à un moment donné dire quelque chose et dans un parcours qui nous amène à quelques mois de l'élection municipale, dire son contraire et ne jouons pas trop, c'est trop solennel et trop important, la démocratie, comme l'a dit Monsieur PIVETEAU....

Madame le Maire

Monsieur BALOGÉ si tout le monde était comme vous ce serait insupportable, s'il vous plaît. La démocratie et le respect des autres c'est aussi de se taire quand un orateur est en train de parler, alors s'il vous plaît, je vous demande de vous taire.

Pascal DUFORESTEL

Par ailleurs, pour reprendre des éléments qui vous ont été objectés justement, sur les emprunts toxiques en effet, pour avoir une bonne mémoire, l'alerte n'a pas été donnée par l'opposition au sein du Conseil communautaire, mais par les rangs de la majorité niortaise, reconnaissons y compris à nos amis du groupe communiste le fait d'avoir été les premiers à alerter d'autres amis de la majorité et ensuite rappelez-vous la chronologie, c'est au moment où on était en train de régler la problématique avec toute la discrétion que ça demandait, que vous avez cru bon d'en faire un élément de levier...

Madame le Maire

S'il vous plaît, Monsieur BALOGÉ, je vais lever cette séance si je vous entends encore parler pendant qu'un orateur intervient.

Pascal DUFORESTEL

En l'occurrence, c'est vous qui avez fait référence aux emprunts toxiques dans cette assemblée, ce n'est pas moi, donc j'y réponds, permettez ! Et je crois qu'à l'époque, il ne me semble pas que ce soit un odieux gauchiste, c'était le vice-président en charge des finances qui vous faisait remarquer que ce n'était

pas le moyen de régler l'affaire que nous avons réglée, parce que contrairement à plein d'autres collectivités, la Communauté d'agglomération de Niort a réglé ses problèmes avec les emprunts toxiques, d'autres traînent encore ça et nous savons l'importance que ça a, y compris dans la région. Ensuite, sur le TCSP et le VT (Versement Transport), il faut être honnête avec nos concitoyens, c'est un débat trop important pour le traiter de haut et de manière schématique puisqu'en l'occurrence là aussi, si ma mémoire est bonne, je crois qu'elle l'est dans ce domaine pour traiter du sujet sérieusement avec les entrepreneurs, avec les acteurs économiques, ce que nous faisons actuellement avec mon collègue Stéphane PIERRON au sein de l'agglomération, avec toute l'écoute que la Présidente de l'agglomération a sur ce sujet, je crois qu'il y avait deux projets de mobilité qui s'opposaient, dans un cas, une rocade coûtant à peu près 100 millions donc grosso modo sur des échelles de valeur à peu près équivalentes et de l'autre côté un transport en commun en site propre. Donc vous ne pouvez pas aujourd'hui mettre en scène des millions d'euros dans un climat antifiscal, dans le climat que nous connaissons au niveau national aujourd'hui pour effrayer par les quatre initiales qui semblent vous faire peur. Alors là aussi, il faut éviter, même si nous sommes apparemment en période pré électorale puisque vous semblez le confirmer, de mettre trop en scène nos débats et de trop gâcher la qualité des débats que nous avons pu avoir ici ou au sein du Conseil communautaire, restez dans cette même lignée ou tentez de rester dans cette nécessité de qualité de débat, merci.

Madame le Maire

Nous allons clore ce débat, je vous remercie de l'avoir mené, je comprends parfaitement que les oppositions ne soient pas d'accord avec la proposition que nous faisons, une opposition c'est fait pour s'opposer. Par contre, je pense que ni la majorité ni moi-même n'avons de leçon de démocratie à recevoir de la part de vos groupes, telles que je les ai entendues. Je pense que l'opposition n'avait jamais eu autant de pouvoir qu'aujourd'hui dans un Conseil municipal, je me souviens même qu'en 2008, nous avons - à la demande de l'opposition et d'un commun accord - créé des commissions parce qu'évidemment la commission générale ne convenait pas, nous vous avons écoutés et je constate que la démocratie qui se traduit par des règles mais aussi en respect pour nos concitoyens, par des participations, n'a pas été forcément bien mise en actes par ceux qui nous reprochent de ne pas être démocrates. J'ai constaté aussi l'autre jour, il n'y a pas très longtemps, qu'on se permettait sans aucun respect ni pour les électeurs, ni pour les citoyens, de ne pas participer à un Conseil municipal pour une raison quelconque sur des sujets autrement plus importants pour l'avenir de nos concitoyens que celui que l'on traite aujourd'hui pour les trois mois qui vont suivre. Donc, sur ce sujet-là nous n'avons pas de leçons à recevoir, regardez-vous vous-mêmes ! Au passage, je dirai simplement que l'élection des délégués communautaires c'est la loi Sarkozy qui l'a fixée, ce n'est pas la dernière loi d'un gouvernement de gauche. Je vais faire passer les bulletins sur lesquels sont rajoutés après Monsieur GROLLEAU : Monsieur Marc THEBAULT, Madame LEFEBVRE, Monsieur Alain BAUDIN et Madame Sylvette RIMBAUD. Et nous allons voter.

Pendant que nous votons, je vous propose l'approbation du compte-rendu d'une séance du Conseil municipal qui date, et je voudrais éviter de faire à l'opposition toujours la même remarque, du mois de

décembre 2012 mais néanmoins vous remarquez que nous avons régulièrement des comptes-rendus, même si nous n'arriverons probablement pas à rattraper le retard. Je sais que c'est compliqué, Monsieur THEBAULT.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-9

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21
DÉCEMBRE 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-481

Direction de Projet Agenda 21

**BIODIVERSITÉ – STRATÉGIE NIORTAISE POUR LA
BIODIVERSITÉ ET PLAN D’ACTIONS BIODIVERSITÉ
2013-2017**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les engagements internationaux en matière de préservation de la biodiversité : la convention sur la diversité biologique adoptée au sommet de Rio de Janeiro en 1992, ainsi que l'accord international pris à Nagoya en 2010 au travers d'un plan stratégique de 10 ans (2010-2020),

Vu la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 visant à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication des parties prenantes,

Vu les lois Grenelle 1 du 3/08/2009 et 2 du 12/07/2010 créant le principe de Trame Verte et Bleue (TVB) et inscrivant la TVB dans les codes de l'environnement et de l'urbanisme,

Vu la Stratégie Niortaise de Développement Durable, adoptée à l'unanimité au conseil municipal le 16 décembre 2011 qui intègre la problématique de la biodiversité au titre de l'orientation stratégique « Cultiver la qualité du cadre de vie »,

Vu le plan d'actions de l'agenda 21 adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 14 mai 2012,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort d'une part, de préserver et favoriser la biodiversité, et d'autre part, d'impliquer les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la prise en compte de la biodiversité,

Considérant que la stratégie présentée a été élaborée en concertation, et répond aux enjeux tels que déterminés suite à l'inventaire de la biodiversité du territoire réalisé en 2010-2011,

Considérant que le plan d'actions élaboré répond aux orientations de la Stratégie Niortaise pour la Biodiversité et vise à assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la Stratégie Niortaise pour la Biodiversité ;
- approuver le plan d'actions Biodiversité 2013-2017,
- poursuivre la démarche participative de mobilisation et d'implication des habitants ainsi que des parties prenantes pour renforcer la prise en charge partagée des grands enjeux territoriaux de la biodiversité niortaise.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Pendant que nous votons, je vais vous demander d'approuver le plan d'actions 2013-2017 concernant la biodiversité. Je voudrais tout d'abord remercier les services, qui ont fait un gros travail avec les élus, vous rappeler et rappeler aussi à la presse que nous irons chercher le premier prix national de la biodiversité lundi à Paris et je crois que les Niortais peuvent être fiers là encore d'avoir obtenu ce prix qui valorise la Ville de Niort, qui la met en pôle position sur des démarches qui sont aujourd'hui extrêmement importantes. Ce plan d'action pour la biodiversité, voulez-vous que je vous le résume ? Vous l'avez eu dans votre document de travail, dites-moi, en tous les cas ce sont des enjeux extrêmement importants et nous pouvons être fiers de pouvoir les porter au niveau de la collectivité. Y a-t-il des commentaires ?

Marc THEBAULT

Il me semble important d'intervenir sur un tel rapport parce que nous n'allons pas le voter comme ça en cinq minutes donc si vous me permettez, j'ai préparé un texte, je vais vous le lire.

Madame le Maire

Je ne vous ai rien dit Monsieur THEBAULT, je vous laisse la parole.

Marc THEBAULT

C'est dommage pour ceux qui aiment le football, ça nous retardera un petit peu.

Madame le Maire

Moi, je peux passer la nuit ici, ce n'est pas un problème.

Marc THEBAULT

Vous le soulignez fort justement Madame le Maire, la Ville s'est clairement engagée dans ce long processus en faveur de la préservation de la biodiversité, qui a été préconisée par différents textes de lois initiés par les Grenelle de l'environnement, c'est une bonne chose bien entendu. Vous soulignez et je souhaite le rappeler aussi, la mobilisation des personnels municipaux sur cet enjeu, dans leur pratique professionnelle quotidienne, notamment avec l'Agenda 21 qui a permis de concrétiser de nombreuses actions, c'est indispensable. Par ailleurs, nos concitoyens sont globalement mieux sensibilisés aujourd'hui à l'ensemble des questions environnementales et l'implication grandissante des habitants en faveur de ces questions est visible dans notre Ville mais également dans de nombreuses collectivités locales, en Deux-Sèvres comme ailleurs. Je lisais aujourd'hui dans un journal national un classement des départements en matière d'actions concernant l'environnement, nous ne sommes pas dans les premiers mais nous sommes quand même dans le premier quart. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Pourquoi ? D'une part, il y a la prise de conscience collective et l'effet d'entraînement des collectivités mais également des entreprises qui en font parfois un argument commercial mais cette prise de conscience collective se heurte à la crise économique qui peut provoquer des réactions de rejet. En effet, nos

concitoyens touchés par la perte de leur emploi peuvent être tentés d'arbitrer en terme de choix, davantage en faveur du coût, du prix, que de la protection de l'environnement. selon de récentes études, et on le constate, en matière de consommation, une famille modeste va choisir la solution la plus économique pour se chauffer sans forcément se préoccuper des émissions de CO2. C'est toute la problématique de la question de la transition énergétique. Donc nous sommes dans une période charnière de maturation des nouvelles technologies, pas forcément encore prêtes et des processus d'innovation. Cette transition, entre un avant condamné et un futur souhaitable révèle la problématique des comportements et appelle à une pédagogie, une éducation, seuls gages de réussite sur le long terme. Toute attitude dogmatique entraînerait, à mes yeux, des effets pervers. Alors, maintenant quelques points très concrets. Nous avons échangé à ce sujet dans les commissions auxquelles je participe, Madame le Maire, j'ai entendu votre message subliminal tout à l'heure, comme la question de l'entretien des trottoirs par exemple, aujourd'hui peut être vécue par un certain nombre de nos concitoyens, peut-être des gens plus âgés, comme une forme d'abandon parce qu'on ne traite plus ce qu'on appelait autrefois les « mauvaises herbes » qui n'en sont pas forcément des mauvaises, les herbes folles on va dire, il faut faire attention au vocabulaire aujourd'hui, mais ça peut être vécu comme une forme d'abandon, de régression, par certains de nos concitoyens. De même sur la question de l'usage intempestif des produits phytosanitaires, qui mais qui sont encore en vente libre et sont utilisés par certains, ce n'est pas forcément évident. Alors je crois qu'à vouloir condamner des comportements, on peut prendre le risque d'une résistance qui ne serait pas satisfaisante. C'est pour ça que la question de la méthode, de la pédagogie me paraît importante. Alors puisque nous parlons de notre Ville, de son cadre de vie, je pense que par exemple les bords de Sèvre, le long du quai Métayer, les barrières rouillées, les berges abîmées, les herbes gagnant le bitume, en terme d'image ce n'est pas forcément bon quand même, sincèrement. D'autant plus qu'à côté vous avez les jardins ouvriers, où vous avez les jardins de la société d'horticulture qui eux au contraire, tout en respectant bien sûr les règles de la biodiversité, sont très attrayants. Donc il y a des interrogations sur ces questions des friches ou des espèces invasives. Sur un autre aspect, la question de l'éclairage public, je sais bien que la municipalité est en train d'engager des démarches expérimentales, il ne faudrait pas que demain Richard BOHRINGER ne puisse plus écrire « que c'est beau une ville la nuit », c'est-à-dire que s'il n'y a plus du tout de lumière y compris pour nos monuments historiques, ça peut quand même être mal vécu, des lumières notamment au niveau des passages pour piétons, c'est important le soir, entre chien et loup, ce n'est pas forcément très bon, donc je crois que sur la question de l'éclairage public il faut être quand même assez prudent et maintenir un éclairage le matin et le soir au moins jusqu'à 23-24 heures. Autrement ça pourrait être vécu comme un recul de la qualité de vie, c'est-à-dire quelque chose de totalement contraire à la philosophie. J'ai lu cet après-midi que l'Australie par exemple, est en train de remettre en cause les actions qu'elle avait engagées en matière de lutte contre le changement climatique, en liaison avec les problématiques économiques donc il faut être très vigilant, je crois qu'il faut vraiment être pédagogue et pas dogmatique. Mais ça, tout le monde est capable de l'entendre dans cette enceinte. Donc ces quelques réflexions émises qui ne me semblent pas révolutionnaires, nous sommes évidemment

favorables à la poursuite de toutes ces actions qui ont été préconisées, faut-il le rappeler, par le Grenelle de l'environnement. Merci de m'avoir écouté.

Amaury BREUILLE

Sur deux des points que vous avez évoqués sur la question des herbes, des plantes en ville sur les trottoirs, première chose il n'y a pas d'abandon des quartiers ou des citoyens par le service public, simplement on se contraint effectivement à ne plus utiliser des produits qui sont reconnus comme nuisibles pour la santé humaine, comme nuisibles pour notre environnement, pour l'eau y compris que nous consommons en bout de chaîne. A côté de ça, le service qui assure l'entretien et la propreté a gardé le même dimensionnement, nous avons 40 agents comme au début du mandat donc il n'y a pas de réduction de ce côté-là, simplement effectivement, à partir du moment où on se prive de l'usage de ces produits qui étaient redoutablement efficaces mais redoutablement dangereux aussi, il faut accepter de la végétation à des endroits où nous n'étions pas accoutumés à en voir. Cela dit, je reconnais que sur cette année, nous avons un problème qui est un problème conjoncturel, qui n'est pas lié à ce choix d'abandon des produits phytosanitaires, puisque ce choix date d'il y a cinq ans maintenant et sur les quatre années précédentes nous n'avons pas eu ces remarques. Nous avons une situation conjoncturelle qui est liée à la fois à la météo un peu exceptionnelle que nous avons connue et au fait que dans le service il y a eu un absentéisme plus important et inhabituel par rapport aux années précédentes. Je comprends très bien que certains citoyens puissent s'en émouvoir et je le regrette aussi parce que ça ne facilite pas la compréhension de notre stratégie et comme vous l'avez dit je pense qu'on a un besoin de pédagogie, nous voyons déjà dans les rapports avec les habitants que le regard sur cette question-là a changé et qu'un certain nombre d'habitants comprennent la démarche et y souscrivent, je comprends que d'autres puissent y être plus réticents. Il faut poursuivre ce travail de pédagogie comme vous l'avez dit tout à l'heure. Sur la question de l'éclairage public, la phrase de BOHRINGER que vous citez, je crois qu'il n'y a pas trop d'inquiétudes à avoir, je rappelle quand même les 13 000 points lumineux publics sur la Ville de Niort, ce qui est assez considérable quand on y réfléchit. S'agissant des extinctions d'éclairage public, il ne s'agit, et c'est ce que vous avez évoqué, il ne s'agit que de faire de l'extinction d'éclairage public sur des tranches horaires sur lesquelles et sur des lieux sur lesquels on n'a à peu près aucun usager, c'est-à-dire où nous éclairons pour rien. Donc l'objectif c'est simplement d'éclairer de façon appropriée, comme vous l'exprimiez, de garder l'éclairage public jusqu'à une certaine heure le soir et de le démarrer à une certaine heure le matin mais de ne pas forcément éclairer en plein milieu de nuit dans des quartiers qui ne sont pas fréquentés.

Frank MICHEL

Une transition avec ce qu'a dit Amaury BREUILLE, j'ai une amie qui vient de passer une semaine à Venise et elle m'a expliqué qu'il y avait un éclairage minimum et je crois que ça ne fait pas fuir les gens donc la perception que nous avons de la nuit et de la ville la nuit peut, visiblement, varier selon les cultures. Je voulais revenir à votre propos un peu philosophique du départ sans rentrer dans les considérations locales, quand vous avez essayé d'expliquer qu'il y avait une sorte d'opposition entre

l'économie et puis finalement la préservation de l'environnement d'une manière générale. Là nous sommes sur la biodiversité, je m'inscris complètement en faux, je crois qu'effectivement le système capitaliste tel qu'il va est extrêmement destructeur, qu'aujourd'hui on en est conscient, de plus en plus de gens en sont conscients. Deux voies s'offrent à nous, une est la fuite en avant, c'est-à-dire un peu celle que vous préconisez, je crois, à moins que je ne me trompe mais vous me le direz, celle qui est que justement l'économie prime, enfin quand vous dites l'économie on ne sait pas trop de quoi vous parlez mais en tout cas les intérêts de ceux qui font fonctionner le système doivent être préservés parce que bien sûr c'est eux qui créent les richesses, qui créent les emplois, on connaît la logorrhée et il y a une deuxième voie mais je vous ai ouvert la porte pour me répondre, la deuxième voie qui est de justement prendre en compte ces enjeux là, les transformer en enjeux et en challenge à relever pour transformer l'économie et la société et l'adapter à un monde fini, enfin moi je crois que c'est quand même du bon sens que de voir les choses comme ça, et la préservation de la biodiversité, c'est typiquement et philosophiquement une façon, face à la finance par exemple, d'expliquer qu'il y a un long terme, le long terme de la vie, de l'évolution de la vie, de tout ce qu'elle a pu fournir comme formes et qui nous servent, fournissent nos paysages mais avant tout notre alimentation. Je rappelle que par exemple vous parlez d'économie quand les abeilles disparaissent aux Etats-Unis, vous savez qu'ils importent des ruches du Mexique pour aller féconder les amandiers de Californie à des frais complètement délirants qui « bouffent » les marges de ces entreprises, donc je crois qu'à un moment donné il faudrait prendre les choses d'un peu plus haut que ce que vous avez essayé de faire.

Jacques TAPIN

Je voudrais saluer la qualité de ce document et son ambition et dire qu'agir vers le développement soutenable, pour une municipalité, c'est la demande pour rester dans le ton philosophique et pour poursuivre la conversation que nous avons en commission, cela demande d'allier deux choses : Le pragmatisme de l'action, cela signifie se poser des questions sur ce que l'on fait au quotidien, interroger l'intervention municipale de nos services sur les lieux publics et à cet égard l'entretien d'un trottoir tel qu'il est peut aussi être vécu comme un choix acceptable dans la mesure où l'impact pesticide est pris en compte et puis l'éclairage public dont nous avons parlé, ça peut être aussi beau une ville la nuit au clair de lune surtout lorsqu'on se promène du côté du Val de Sèvre vers la rue du Moulin d'Ane où l'expérimentation est en cours, les habitants de ce secteur ont bien saisi l'intérêt de ce genre d'opération, donc pragmatisme de l'action d'une part et puis ambition de la perspective d'autre part. On ne va pas atteindre tout du jour au lendemain, il faut se fixer des échéances, il faut se fixer des rendez-vous pour le futur et ça passe - je partage votre avis - par un gros travail de pédagogie, de sensibilisation, d'éducation et d'éducation pas simplement en direction des enfants, je sais que vous savez que nous avons un véritable service public d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des écoles primaires mais déjà avec les partenaires locaux nous avons des programmes de sensibilisation en direction des adultes et en direction des acteurs du territoire. Pour conclure, je trouve que c'est une pierre de plus qui vient rejoindre ce que nous sommes en train de construire en matière de politique publique de développement durable.

Rose-Marie NIETO

Je regrette la déformation des propos de Marc THEBAULT. Je pense que ce qu'il voulait dire c'est simplement qu'au niveau économique justement, le souci c'est que les gens quand ils ont un choix budgétaire à faire et comme il y en a de plus en plus qui sont obligés d'en faire, ils sont obligés de choisir des produits qui malheureusement sont plus énergivores ou qui sont beaucoup moins biologiques que d'autres, parce que souvent les produits bio ou les produits qui sont moins énergivores sont plus chers et donc c'est simplement la remarque qu'il voulait faire, et non faire l'apologie de je ne sais quoi.

Jérôme BALOGÉ

Je voudrais prolonger sur cette réflexion qui n'englobe évidemment pas tout le sujet mais qui répond à la question des moyens et celle également soulevée par Jacques TAPIN et Amaury BREUILLE aussi avant lui. C'est sûr que ce qu'il y a de plus écologiste ou plus écologique plutôt ou environnemental, c'est peut-être encore mieux, c'est certainement « l'huile de coude » et parce que le thermique a aussi ses revers, que le trottoir, le voisin peut l'asperger d'un désherbant beaucoup plus toxique et mal dosé que ne le ferait la Ville donc tout cela a ses limites mais très bien, la seule chose, c'est qu'une ville a pour mission quand même la propreté et l'entretien, on ne va pas non plus laisser tout pousser et de ce point de vue vous rappelez la constance des effectifs de la voirie avec 40 agents qui, au regard des ambitions de biodiversité, peuvent paraître assez faibles. Est-ce que de ce point de vue là, il y a une réflexion qui est faite, une prospective qui est faite quant aux moyens humains qui doivent être mobilisés pour atteindre ces objectifs qui sont ambitieux ?

Alain PIVETEAU

Nous sommes au cœur du débat, initié en commission et ce soir par Marc THEBAULT et le débat avec Frank MICHEL est intéressant, mais je vais poursuivre, moi, dans ce sens-là : La proposition qui est faite par ce type de document, c'est de dire : Est-ce qu'avec de nouveaux moyens, parce que nous avons intégré des contraintes, ce que rappelait Amaury BREUILLE sur l'utilisation de pesticides, efficaces mais diablement dangereux, est-ce que nous voulons atteindre les mêmes objectifs en terme de représentation de la propreté dans la Ville ou pas ou est-ce qu'il faut changer de représentation ? Marc THEBAULT s'interroge sur le fait de savoir combien de temps ça prend et comment on modifie les représentations. Vous, Monsieur BALOGÉ, vous nous interpellez davantage sur le fait de savoir comment on met des moyens supplémentaires pour pouvoir atteindre la même représentation de la propreté avec des contraintes d'utilisation de produits d'intrants différents. La proposition qui est faite c'est que tout bouge en même temps et quand tout bouge en même temps, on ne peut pas s'arrêter sur ces objectifs fondamentaux lorsque des intérêts économiques que personne ne nie et qui posent des difficultés - vous avez parlé des familles modestes, je vais y revenir - ne peuvent pas entrer dans ce type de pratique donc la réponse est : Comment nous les y invitons, mais pas seulement, comment nous leur permettons, c'est la réponse que nous nous donnons : Par des politiques publiques qui répondent aux besoins économiques de ces familles modestes, vous avez évoqué quelques cas, mais aussi au besoin de mobilité. Nous pouvons

très rapidement revenir sur le débat que nous avons eu même si c'est un débat CAN je le sais, mais lorsqu'une proposition est faite qui consiste à substituer par une politique publique volontariste et assumée, à une dépense d'ordre privé, qui est la voiture dont nous savons pertinemment que les familles les plus modestes ne pourront plus et ne peuvent plus déjà l'assumer complètement, quand on propose de substituer à une partie de cette dépense une offre de transport public importante financée par l'ensemble de la collectivité, nous sommes dans une réponse qui vise à la fois à permettre aux familles les plus modestes de s'adapter aux enjeux environnementaux dont nous venons de parler et en y mettant les moyens nécessaires. Mon intention n'est pas d'ouvrir ce débat, mais de montrer et de rappeler comme l'a dit Frank MICHEL que c'est bien un problème global que l'on ne peut pas traiter partiellement. C'est toute la difficulté de mettre en place des politiques publiques suffisamment efficaces et qui en même temps entraînent suffisamment d'adhésion.

Michel PAILLEY

Bien évidemment notre groupe va voter cette délibération, mais avant, je voulais attirer votre attention sur un point que je ne n'avais pas levé jusqu'à présent, il se trouve qu'au début du mois j'étais à Ménigoute pour le Festival, je suis allé au pot des associations écologiques et il y avait de très beaux bandeaux et notamment il y avait la trame bleue et verte de la Ville de Niort, très belle carte, très grande carte et je sais que pour faire les zonages et les différences d'intérêt en terme de biodiversité, il y a des points qui sont attribués à des espèces, il y a un calcul un peu compliqué mais il se trouve que la partie qui ressortait la plus colorée et donc la plus intéressante, se trouvait au cœur du projet de la Vallée Guyot. Alors je ne l'avais jamais vu, je n'avais jamais fait attention, je voulais juste vous le signaler, merci.

Rose-Marie NIETO

Juste pour répondre à Monsieur PIVETEAU, je pense que les moyens nécessaires sont les moyens qui sont adaptés et pour vous effectivement, le TCSP est une réponse qui est peut-être bonne, d'après votre point de vue, mais elle ne l'est pas forcément pour tout le monde et peut-être qu'il est nécessaire d'adapter plutôt le réseau existant aux besoins des citoyens, après c'est une question ...

Madame le Maire

Nous aurons ce débat au sein de la Communauté d'Agglomération.

Rose-Marie NIETO

Dernière chose sur le nettoyage de la Ville, c'est vrai qu'il faut changer certainement le regard des personnes sur la propreté de la Ville mais il est certain qu'il y a des endroits qui restent quand même clés notamment au niveau des ronds points ou de certaines intersections de rues, où il est important quand même de continuer à intervenir régulièrement pour qu'il n'y ait pas de problème de sécurité pour les usagers.

Madame le Maire

Nous intervenons, Madame NIETO, dans les ronds points et là où il y a une nécessité, je ne voudrais pas laisser croire que nous n'intervenons pas.

Frank MICHEL

Je voudrais répondre à Michel PAILLEY, notamment sur la Vallée Guyot. Effectivement il y a des zones dans le périmètre de la Vallée Guyot qui sont intéressantes écologiquement. Il faut distinguer deux choses. Il y a, peut-être avez-vous vu, le périmètre de ce qu'on appelle la friche SEITA qui est un espace où les espèces ont pu se développer depuis une bonne dizaine d'années et donc effectivement, c'est devenu un réservoir de biodiversité, mais il a été sorti du périmètre de la Vallée Guyot.. Sur la Vallée Guyot elle-même, je pense que nous avons suffisamment communiqué les éléments du schéma global d'aménagement et il y a plus de 30% d'espaces publics et naturels qui sont réservés dans une zone d'habitat qui va compter 1200 logements pour offrir à la fois un cadre de vie agréable aux futurs habitants mais aussi garder les continuités écologiques et les endroits où il y a une diversité biologique. Je pense, dans notre schéma, à une prairie mésophile, c'est-à-dire mi-humide, mi-sèche, avec des espèces tout à fait remarquables, qui sera protégée, qui est déjà fléchée. Après, sur la façon dont nous repérons la biodiversité, nous n'avons jamais utilisé la matrice dont vous parlez. Nous nous sommes appuyés sur un excellent diagnostic de la biodiversité qui a été réalisé entre 2009 et 2010 par Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres à qui je rends hommage d'ailleurs, pour ce travail absolument remarquable qui nous sert effectivement, mais non pas avec des notations et des tableaux Excel. Ce travail sur la biodiversité nous permet de définir ce qu'on appelle une trame verte et bleue qui permet à la fois de préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques qui permettent aux espèces animales et végétales de circuler d'un point à un autre et nous avons identifié - enfin ils ont identifié - dans cet inventaire de la biodiversité des points de conflit. Je vais prendre l'exemple le plus caricatural, c'est Willy Brant, la rocade qui vient de l'avenue de Nantes et qui est une rupture majeure puisqu'à l'époque il n'avait jamais été envisagé de crapauduc où les espèces puissent circuler. Nous c'est fini ça, la trame verte et bleue, c'est justement rechercher la résolution de ces points de conflit avec, comme Madame le Maire s'y est engagée depuis le début de son mandat, une grande constance qui nous a valu ce fameux prix de Capitale de la Biodiversité, c'est que nous allons privilégier la biodiversité dans l'aménagement urbain sans remettre en cause celui-ci.

Amaury BREUILLE

Sur le désherbage en ville, je vais rappeler les trois instructions principales que nous donnons au service dans ce domaine-là. On demande d'intervenir et de désherber principalement lorsque la présence des herbes peut poser un problème de sécurité donc de visibilité par exemple à une intersection, lorsqu'elle gêne la circulation, le passage des piétons, les personnes à mobilité réduite ou lorsqu'elle peut gêner le fonctionnement d'un ouvrage d'évacuation d'eau ou lorsqu'elle peut causer un dommage à un ouvrage. On se concentre sur ces points là qui effectivement correspondent vraiment à des missions publiques essentielles. Après, sur ce que vous évoquiez Monsieur BALOGE, ce qui est de l'obligation du Maire dans le code des collectivités territoriales, c'est d'assurer la salubrité publique. Il y a une petite interrogation à avoir là-dessus entre ce qui se voit et ce qui ne se voit pas. Aujourd'hui ce qui se voit ce sont effectivement des herbes, de la végétation à certains endroits où elles peuvent paraître inesthétiques à certains. De l'autre côté, à l'époque où nous traitions avec des produits phytosanitaires, effectivement on ne voyait rien et personne ne s'en émouvait mais c'était largement un risque pour la salubrité publique puisqu'on polluait y compris l'air à proximité des endroits où on traitait. Il faut savoir que lorsqu'on faisait ces traitements, les agents devaient porter des équipements de protection, masques etc. Et que pendant ce temps où l'on traitait, à proximité de ces lieux publics ouverts à la circulation, passaient des adultes, des enfants, ce qui était un vrai problème en terme de salubrité publique.

Pascal DUFORESTEL

J'espère que vous appréciez le fait que la biodiversité semble plus inspirer un débat de qualité au sein de ce Conseil municipal que les précédents que nous avons eus, je vois que je n'aurais pas dû dire ça, parce que ça réveille des aspirations démocratiques de notre collègue BALOGE. En tout cas, en même temps et sans polémique, Monsieur BALOGE, Monsieur THEBAULT, j'observe aussi qu'il est très honnêtement difficile de changer *de paradis*, c'est compliqué de passer à une autre société qui compose entre les trois axiomes du développement durable c'est-à-dire l'économie, le social et l'environnemental et qui équilibre ces trois notions et on voit bien que la remarque faite sur la soi-disant nécessaire primauté de l'économie sur le reste, tend à laisser penser que ce changement est difficile. Mais il est à tout prix nécessaire, sans quoi nous allons vers des sociétés qui vont exploiter du gaz de schiste en mangeant n'importe quel poisson et en pensant qu'on peut déprécier la valeur du travail autant que faire ce peut à une échelle nationale ou mondiale. Donc, il est à tout prix nécessaire de prendre en compte l'ensemble des éléments sans quoi nous préparons une société qui n'est pas celle à laquelle nous aspirons, en tout cas à Niort je crois.

Madame le Maire

Je voudrais simplement remercier Monsieur THEBAULT, même si en fin de discours il y avait quelques « petites piques » mais ce n'est pas grave, merci Monsieur THEBAULT d'avoir ouvert ce débat sur la biodiversité. Pourquoi ? Parce que j'ai regardé l'heure, cela fait vingt minutes que nous en parlons et c'est probablement la première fois, dans un Conseil municipal à Niort, que pendant vingt minutes nous parlons seulement de biodiversité mais nous parlons aussi de façon de produire, de consommer et donc,

rien que pour ça, je pense que c'est important de vous en remercier et de remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ce débat. Je ne vais pas vous redire tout l'intérêt que je porte au développement durable et à son côté biodiversité en matière de protection de l'environnement. Je crois qu'il faut nous enlever de l'esprit qu'il y a en permanence une compétition entre l'économique, le social et l'environnement et bien au contraire, et là je partage un certain nombre de propos qui ont été tenus ici, c'est une vraie chance de pouvoir justement avoir et protéger la biodiversité, protéger l'environnement, faire des économies, ce sont des emplois derrière. Et au plan national, nous voyons déjà aujourd'hui des entreprises qui ont bien compris où était leur intérêt, qui est aussi de pouvoir protéger la biodiversité qui est si importante à l'équilibre des hommes. La biodiversité, comme l'a dit mon collègue Amaury BREUILLE, qui apporte des services, il faut que chacun soit conscient que la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la qualité des sols, c'est la biodiversité et que sans cela on serait probablement pas ce que nous sommes. Et je suis d'accord avec Monsieur THEBAULT lorsqu'il dit qu'il faut continuer - si j'ai bien compris vos propos - à faire connaître, à informer, à éduquer pour que nous allions encore plus loin et c'est bien ce que nous faisons et dans les fiches que vous avez là, il y a de la formation. Nous avons des formations auprès des écoles, dans les activités périscolaires, avec les adultes, il y a des conseils de quartier qui ont mis en avant ces problèmes de protection de la biodiversité. Mais il y a encore beaucoup de travail à faire, je ne vais pas vous expliquer, mais j'aimerais bien que les gens sachent qu'en achetant du grenadier au marché, ils pillent et ils assèchent complètement le fond des mers. Alors, tout cela, on a encore beaucoup de travail pour le faire comprendre et j'espère, Monsieur THEBAULT et votre groupe, non, je ne parle pas pour vous, Monsieur THEBAULT je parle globalement, assécher le fond des mers en mangeant du poisson d'eau profonde, c'est rompre l'équilibre de la biodiversité marine et quand vous vous posez des questions, avec vos petits-enfants parce que je pense que vous en avez, que vous vous demandez pourquoi il y a des pullulations de méduses dans les mers, eh bien c'est parce qu'il n'y a plus de poissons pour manger les œufs de méduses, et pourquoi il n'y a plus de poissons ? Parce que nous faisons de la surpêche. Tout cela est lié, tout cela nous le savons. Certes, nous ne sommes pas une commune au bord de la mer mais la biodiversité, le domaine économique, la pérennité de l'homme dans son environnement, c'est aussi traiter ces problèmes là. Donc, merci Monsieur THEBAULT d'avoir amené ce débat et merci aux autres de l'avoir mené comme il se doit.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-482

Direction de Projet Agenda 21**CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE
L'AIDE AUX BAILLEURS**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Niort est engagée, il a été décidé, par délibération du 8 décembre 2008 avec une application pour les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1^{er} janvier 2009, d'accorder une aide aux bailleurs sociaux à hauteur de 500 euros par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires.

L'aide accordée par la Ville de Niort est complémentaire de l'aide versée par le Fonds régional d'excellence environnementale, alimentée par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, l'ADEME et le FEDER. Les services de la Région et de l'ADEME procèdent à l'instruction des dossiers, garantissant de ce fait une cohérence entre les dispositifs d'aide. Seuls les dossiers ayant reçu l'agrément des services susmentionnés peuvent être aidés par la Ville de Niort.

Un dossier de 18 installations a été déposé par le bailleur SEMIE, pour une prise en charge totale de 9 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement à la SEMIE d'une aide de 9 000 € pour les installations projetées pour 18 logements « Les Prés du Pairé », quartier Saint-Forent à Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-483

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGES DU 04 NOVEMBRE 2013**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a pour rôle d'élaborer un rapport sur l'évaluation des charges transférées des communes membres à la CAN et de la CAN aux communes membres afin de déterminer le montant de « l'attribution de compensation ». Elle est appelée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de charges. Elle est composée de représentants de chaque conseil municipal. Pour rappel, il s'agit de Monsieur Alain PIVETEAU pour la Ville de Niort.

Le rapport de la CLETC du 04 Novembre 2013 doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales
- les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts
- la décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 04 novembre 2013,

Ce rapport porte sur les transferts de charges au 1er janvier 2014 qui concernent :

- la piscine de MAGNÉ
- la Média-ludothèque Du Guesclin et l'école d'Arts Plastiques Pablo Picasso de NIORT
- la piscine de SANSAIS

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 04 novembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Ensuite nous avons une délibération qui consiste à approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Il s'agit, dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, d'apprécier le transfert des charges pour la Média ludothèque de Du Guesclin et l'école d'Arts Plastiques Pablo Picasso à Niort. Figurent aussi la piscine de MAGNE et la piscine de SANSAIS, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du Conseil communautaire.

Jérôme BALOGE

Je suis heureux pour la piscine de MAGNE, pour la médiathèque aussi. J'ai une pensée émue pour l'ancien maire de MAGNE, Monsieur MORIN qui portait ce dossier depuis longtemps sans avoir été écouté des autorités de la CAN mais je vois que les choses changent et tout finit par avancer.

Madame le Maire

Vous voyez que la démocratie menée par Geneviève GAILLARD existe, Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

Je regrette qu'il n'y ait pas de diversité politique.

Madame le Maire

Je ne répèterai pas, vous voyez qu'avec Madame GAILLARD il y a de la démocratie, tout le monde est écouté.

Jérôme BALOGE

Ce n'est pas ça la démocratie, c'est quand même énorme !

Madame le Maire

Qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-484

Direction du Secrétariat Général**ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATION
L'ESCALE - MODIFICATION**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2008 modifiée, désignant les délégués de la Ville de Niort au sein des associations ;

Suite aux nouveaux statuts de l'association l'Escale votés lors de son assemblée générale extraordinaire du 17 octobre dernier modifiant la composition du Conseil d'administration dont les nouveaux termes sont les suivants :

- « Le collège de 6 membres de droit ayant voix délibérative sera désormais composé de :
- 4 membres de droit désignés par le Conseil municipal de la Ville de Niort (et non plus 6) dont un représentant le Maire ;
 - 2 membres de droit désignés par la Communauté d'agglomération de Niort dont un représentant la Présidente de la CAN. »

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouveaux statuts de l'association l'Escale ;
- désigner 4 élus pour représenter la Ville de Niort au sein de l'association L'Escale.

Il a été procédé à ces désignations sans vote ainsi que permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été désignés :

- Anne LABBE
- Josiane METAYER
- Nathalie SEGUIN
- Patrick DELAUNAY

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-485

Direction Ressources Humaines**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE CADRE DE VIE**Direction Patrimoine et Moyens****Service études prospectives et gestion transversale du bâti****Ouverture de poste**

- 1 poste de technicien

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-486

Direction Ressources Humaines**PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS
MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE
2014**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a fixé le montant de la prime de vacances 2013 des personnels municipaux en activité à 752,37€.

Celle-ci peut être revalorisée chaque année dans les limites prévues par les dispositions légales réglementaires, à savoir dans la limite de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

En 2013, les traitements de la fonction publique n'ont pas été revalorisés. En conséquence, le montant de la prime de vacances 2013 doit être reconduit pour l'année 2014.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité en 2014 à 752,37€

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-487

Direction Ressources Humaines

**CRÉATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE
RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Comme chaque année, les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnel temporaire composé de 13 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de 3 mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des rédacteurs et les 13 agents recenseurs sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2^e classe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 13 emplois temporaires d'agents recenseurs et de 2 emplois temporaires de contrôleurs pour une durée de 3 mois dans les conditions définies ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-488

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES À LA
PATINOIRE**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La patinoire accueille un public jeune, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution de patins, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents, notamment pendant les pics d'activités des week-ends et lors des compétitions.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée d'un an, sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié, 9 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des adjoints d'animation de 2^e classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 9 emplois occasionnels d'agents d'accueil à la patinoire pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-489

Direction Ressources Humaines

**PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT
D'UN CHARGÉ DE MISSION INSERTION
CONTRACTUEL À LA DIRECTION DU PROJET DE
RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 22 décembre 2006, le Conseil municipal a créé un poste à temps complet de chargé de mission insertion, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à la Direction du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale.

Suite à la vacance de ce poste, un appel à candidatures a été publié. Cependant, aucun fonctionnaire, détenant les compétences requises pour assurer les missions, n'a pu être retenu.

Afin de permettre à la Direction du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale d'assurer la continuité du service public, il est proposé de recourir au recrutement d'un candidat, par voie contractuelle, dont les diplômes et l'expérience sont de nature à répondre aux besoins du poste à pourvoir.

Ce recrutement s'opérera conformément à l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, pour une durée de 3 ans. La rémunération afférente à l'emploi sera calculée sur la base de l'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un chargé de mission insertion contractuel, à temps complet, pour une durée de 3 ans.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

Direction Ressources Humaines**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE COMITÉ
D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (CASC)
DES PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT ET DE
SON TERRITOIRE**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de ses activités, le Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) dispose de personnels mis à disposition par la Ville de Niort.

La vacance d'un poste de coordinateur administratif et financier a conduit le CASC à solliciter la Ville pour assurer une prestation de secrétariat et de comptabilité.

A ce titre, une convention de prestation de services de 6 mois a été signée pour couvrir la période de juillet à décembre 2013.

Le poste précité n'ayant pu être pourvu par un agent titulaire, il y a lieu de poursuivre la prestation de secrétariat et de comptabilité.

C'est pourquoi, il est proposé de passer une nouvelle convention de prestation de services pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de services pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014 avec le Comité d'Actions Sociales et Culturelles ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-491

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE
PERSONNELS AUPRÈS DU COMITÉ D'ACTIONS
SOCIALES ET CULTURELLES**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin d'assurer ses missions, notamment celles dévolues au secrétariat et à l'accueil des adhérents, le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) doit disposer de personnels.

Pour ce faire, et conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et par conventions successives, la Ville de Niort a mis à disposition du CASC quatre puis trois de ses agents de catégorie C, le quatrième étant mis à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, un fonctionnaire peut avec son accord, être mis à disposition d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes.

Les mises à disposition en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2013. Aussi, afin de permettre au CASC de poursuivre ses missions, il est proposé de renouveler par convention individuelle la mise à disposition de trois agents au maximum pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'au plus trois agents de catégorie C auprès du Comité d'Activités Sociales et Culturelles pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-492

Direction Finances et Marchés publics

**FINANCES - BUDGET 2013 - DÉCISION
MODIFICATIVE N°2**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2013, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2013, la décision modificative n°2 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-493

Direction Finances et Marchés publics

**BUDGET 'ENERGIES RENOUVELABLES' -
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU BUDGET
PRINCIPAL - CHARGES DE PERSONNEL - ANNULE
ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°D-2013-143**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération n°D-2013-140 du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergie renouvelable.

L'exercice de cette activité nécessitant le concours d'un directeur (cadre A de la filière technique) et de 2 adjoints techniques de la Ville de Niort dépendant du budget principal, cette même assemblée avait voté des contributions de personnel de ce budget au profit du budget principal (délibération n°D-2013-143 du 29 avril 2013).

Or, il convient d'apporter des rectifications à cette délibération. En effet, d'une part, les fonctions de Directeur occupées par le cadre A au profit SPIC sont d'une durée annuelle très restreinte (environ 8 jours / an). De ce fait, elles présentent le caractère d'une activité accessoire confiée à un agent territorial. Elles seront donc exercées en dehors du temps de travail de ce cadre A et à titre bénévole.

D'autre part, la maintenance des équipements de production d'énergie renouvelable suppose une technicité particulière. La Ville de Niort n'ayant pas, en son sein, des agents présentant ce profil, elle a décidé de faire effectuer ce travail en prestation de service.

Il convient en conséquence de rectifier la délibération n°D-2013-143 notamment en annulant les contributions prévues du budget « Energies Renouvelables » au profit du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2013-143 du 29 avril 2013 ;
- de décider que l'intervention du Directeur du SPIC (cadre A de la filière technique) sera considérée comme une activité accessoire confiée à un agent territorial. Ses fonctions seront donc exercées en dehors de son temps de travail et à titre bénévole.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

C'est la contribution financière au budget principal et concernant des charges de personnels, ça annule et remplace la délibération 2013-143. L'exercice de cette activité nécessitant le concours d'un Directeur et de deux adjoints techniques de la Ville de Niort dépendant du budget principal, cette même assemblée avait voté des contributions de personnels de ce budget au profit du budget principal. Or, il convient d'apporter des rectifications à cette délibération. En effet d'une part les fonctions de Directeur occupées par le cadre A au profit du SPIC sont d'une durée annuelle très restreinte, environ 8 jours par an, de ce fait elles présentent le caractère d'une activité accessoire confiée à un agent territorial. Elles seront donc exercées en dehors du temps de travail de ce cadre A à titre bénévole. D'autre part, la maintenance des équipements de production d'énergie renouvelable suppose une technicité particulière, la Ville de Niort n'ayant pas en son sein des agents présentant ce profil a décidé de faire effectuer ce travail en prestation de services donc il convient en conséquence de rectifier la délibération en annulant les contributions prévues au budget énergies renouvelables.

Rose-Marie NIETO

Je suis un petit peu surprise par le terme « à titre bénévole » parce que, que la personne, le responsable pendant ses heures de travail fasse en plus cette partie du travail, je le comprends bien mais à titre bénévole ça me choque un petit peu et je voulais savoir comment ça se passe au niveau de la prestation de services, il n'y a pas de formation possible pour les agents de la Ville de Niort, c'est ça ?

Madame le Maire

L'agent qui exerce ces fonctions sur son temps de travail ne peut pas être payé en supplément. C'est une expression, mais évidemment nous payons nos agents ! D'ailleurs, vous avez vu passer une DM qui nous permet de payer les heures supplémentaires effectuées par nos agents à l'occasion de certaines manifestations, nous sommes extrêmement pointilleux sur le sujet et je crois que vous le savez donc ne vous inquiétez pas, c'est un langage qui est mal approprié mais qui a cours dans ce genre de situations.

Rose-Marie NIETO

Parce que vous dites qu'il y aura donc une prestation de services, ce sont des agents qui seront donc payés à l'extérieur de la Ville de Niort, ils ne peuvent pas être formés ? C'était ça aussi, ma question.

Madame le Maire

Je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire. C'est une prestation de services donc on demande à quelqu'un d'effectuer la prestation de service, on passe donc un marché.

Jean-Louis SIMON

C'est-à-dire que je crois comprendre que vous dites : Pourquoi est-ce qu'on n'arriverait pas à former des agents de la maison pour faire ce genre de chose ? C'est en perspective mais nous n'avons pas pris de décision pour le moment à ce sujet parce que nous pensons que c'est trop cyclique pour qu'on puisse prendre cette disposition mais j'ai cru entendre dire qu'on ne l'excluait pas.

Madame le Maire

Je vous remercie, je vais vous donner le résultat du vote concernant les délégués communautaires. Nombre de votants : 43 ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43 ; Nombre de bulletins nuls : 8 ; Nombre de suffrages exprimés : 35 et donc les 38 délégués communautaires dont la liste vous a été donnée en début sont élus.

PROCES-VERBAL

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA DÉMOLITION-CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, QUARTIER DES SABLIERES À NIORT (TRANCHE N°1)**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 1er octobre 2013 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts d'un montant total de 2 964 100 € et destinés à financer le coût de la démolition et de la construction de 26 logements situés chemin du Bas Palais, quartier des Sablières, à Niort (tranche n°1).

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 2288 et suivants du code civil,

Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite démolir et construire 26 logements situés chemin du Bas Palais, quartier des Sablières, à Niort (tranche n°1).

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global de 4 prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 2 964 100 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 2 964 100 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la démolition et la construction de 26 logements situés chemin du Bas Palais, quartier des Sablières, à Niort (tranche n°1).

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt n°1 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PLUS
Montant du Prêt :	1 746 100 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt n°2 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PLUS Foncier
Montant du Prêt :	741 300 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Prêt n°3 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PLAI
Montant du Prêt :	323 900 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Prêt n°4 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PLAI Foncier
Montant du Prêt :	152 800 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 2 IMMEUBLES SITUÉS RUES PLANTAGENET ET ALIÉNOR D'AQUITAINE À NIORT**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 1^{er} octobre 2013 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt d'un montant total de 320 000 € et destiné à financer le coût de la réhabilitation de 2 immeubles soit 32 logements situés 32-34 rue Plantagenet et 2-4 rue Aliénor d'Aquitaine à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du code civil,

Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite réhabiliter 2 immeubles soit 32 logements situés 32-34 rue Plantagenet et 2-4 rue Aliénor d'Aquitaine à Niort.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 320 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 320 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 2 immeubles soit 32 logements situés 32-34 rue Plantagenet et 2-4 rue Aliénor d'Aquitaine à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PAM ECO-PRET
Montant du Prêt :	320 000 €
Durée totale du prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,75 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction</i>

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-496

Direction Achats Logistique

**GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURES
DE CARBURANT EN VRAC - ATTRIBUTION DU
MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 PÉRIODE DU 1ER
JANVIER AU 30 JUIN 2014**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 25 juin 2012, la Ville de Niort a décidé d'adhérer à un groupement de commandes regroupant la Communauté d'Agglomération de Niort, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré/Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN dont la Ville de Niort pour l'achat de carburant en vrac (Fioul domestique, Gasoil, Gasoil non routier, Super sans plomb 95 et 98).

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous la forme d'accord-cadre mono attributaire. Le Conseil municipal du 15 octobre 2012 a attribué l'accord-cadre à la SAS PETROLE OCEDIS, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE. Il a commencé au 1^{er} janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2016.

Le marché subséquent n°2 va être conclu pour une durée de 6 mois, il vient modifier la partie fixe des prix unitaires et ajouter un prix unitaire au BPU nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci avant avec le titulaire :

SAS PETROLES OCEDIS
352 avenue Jean GUITON
17000 LA ROCHELLE

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

Il s'agit d'un groupement de commandes entre la CAN, le Conseil Général, le SDIS, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise IIBSN, le Centre Communal d'Action Sociale CCAS, et le Syndicat Intercommunal d'Echiré/Saint-Gelais pour acheter en vrac des carburants. Là, je dois avouer que j'ai une pensée émue pour Marc THEBAULT qui depuis le début du mandat nous parle de mutualisation, là, vous avez une illustration absolument phénoménale de cette mutualisation qui dépasse très largement le cadre des collectivités strictement politiques de ce territoire et va jusqu'au SDIS par exemple.

Il s'agit d'approuver le marché subséquent, après remise en concurrence des différents attributaires, à la SAS PETROLE OCEDIS.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-497

**Parc des Expositions et Foire
Exposition**

**PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE GRATUITÉ
DU PAVILLON DES COLLOQUES ET DU PETIT
THÉÂTRE JEAN RICHARD AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION GARD HP**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'Association GARD HP (Groupe d'Action et de Résistance pour la Défense de l'Hôpital Public) a organisé des évènements sur le thème de la psychiatrie les 16 et 19 octobre au Petit Théâtre Jean Richard et le 18 octobre au Pavillon des Colloques.

Cette association n'a pas d'autres sources de financement que les cotisations de ses membres, aussi elle sollicite la collectivité pour obtenir la gratuité de l'utilisation de ces salles.

La Ville de Niort, dans sa logique de solidarité, propose d'accompagner ces évènements en répondant favorablement à la demande.

La mise à disposition de ces salles est valorisée à hauteur de 206,52 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du Petit Théâtre Jean Richard et du Pavillon des Colloques au profit de l'association GARD HP pour l'organisation des évènements sur le thème de la psychiatrie qui se sont déroulés les 16, 18 et 19 octobre 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-498

**Parc des Expositions et Foire
Exposition**

**PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ DU PETIT
THÉÂTRE JEAN RICHARD AU PROFIT DU FOYER
SOCIO-ÉDUCATIF DU LYCÉE DE LA VENISE VERTE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les étudiants en BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social au lycée de la Venise Verte organisent un spectacle le 13 décembre 2013 au profit de l'association Handi'chiens. Cette association a pour but d'aider les personnes handicapées en leur permettant d'obtenir un chien pour les accompagner dans la vie quotidienne.

Dans le cadre de ce projet, les étudiants demandent une participation de la Ville de Niort pour la location du petit théâtre Jean Richard.

La Ville de Niort, dans sa logique de solidarité, souhaite répondre favorablement à cette demande en attribuant la gratuité de cette salle de spectacle.

Cette aide est estimée à 163,70 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité du petit théâtre Jean Richard au foyer socio-éducatif du lycée de la Venise Verte pour la journée du 13 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

Direction Animation de la Cité**MARCHÉ DE NOËL 2013 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES CHALETS AVEC LES ARTISANS D'ART**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le centre ville avec la mise en place de chalets pour le marché de Noël 2013. Celui-ci débutera le 06 décembre et se terminera le 24 décembre.

A cette fin, il convient d'établir une convention de mise à disposition avec les artisans d'art retenus pour le marché de Noël 2013.

Les Chalets de Noël 2013 seront installés Mail des Martyrs de la Résistance qui en cela sera un point central d'organisation du marché de Noël.

Cette convention permet de préciser les conditions tarifaires et d'organisation du marché de Noël 2013 aux artisans d'art.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions de mise à disposition de chalets pour le Marché de Noël 2013 avec les artisans d'art ci-après :

Artisan	Adresse	Surface du chalet	Tarif voté
Nathalie SCHAEFFER	Poste restante de St Pierre 17310 St Pierre d'Oléron	3m30	323,15 €
SAUZEAU Valérie	53 rue de la Gravée 79000 Bessines	4m40	377,00 €
NAUMANN ASSAD Edith	30 chemin de l'ebeaupin 79310 Verruyes	3m30	323,15 €
DOMBROWSKY Sylvie	13 rue de la mairie Vaubalier 79360 Les fosses	4m40	377,00 €
ALCIATRE Michel	8 rue du Treuil des filles 17140 Lagord	4m40	377,00 €

ADNYANA Eloise	20 rue de Lusignac 17290 Chambon		
QUENTIN Florence	31 rue du Chateaufort 17470 Nuaille sur Boutonne	3m30	323,15 €
GAILLARD Sébastien	9 clos de la Faure 17630 La Flotte	3m30	323,15 €
JACQUOT Gérard	2 ter route du Viaduc ors 17480 Le Château d'Oléron	3m30	323,15 €
GUYON Julien	1 rue de l'Ormeau 17170 La Grève /mignon	3m30	323,15 €
AIRAULT Charlie	250 rue de la Grollerie Chalusson 79410 St Gelais	3m30	323,15 €
BRAUN Rose-Marie	13 rue de la Chaboterie 79160 Villiers en plaine	3m30	323,15 €
TEXIER Sophie	21 rue de la Gavacherie 79000 Niort	3m30	323,15 €
DESMOULINS Céline	125 rue du Stade 79180 Chauray	3m30	323,15 €
RENAUDIE Fanny	74 bis rue Audry de Puyravault 17700 Surgères	3m30	323,15 €
BERGER Béatrice	26 bis route de Saint Maixent de beugné 79160 Coulonges/l'Autize	3m30	323,15 €
RIVAUULT Emmanuel	30 chemin de l'Ebeaupin 79310 Verruyes	4m40	377,00 €
BRUNEAU Céline	11 avenue du cimetière 17000 La Rochelle	3m30	323,15 €
BOUTHEMY Anne-Laure	18 rue de l'Abbaye 85240 Nieul sur l'Autize	3m30	323,15 €
LOUBERE Bruno	69 Chemin de la Bionnière 85240 Xanton Chassenon	3m30	323,15 €
HUIBAN Nolwen	22 rue des tards 17600 La Clisse	4m40	377,00 €
COUSIN Isabelle	8 rue de l'Autremont 79510 Coulon	4m40	377,00 €
HEINGLE Marc	95 avenue des Semis 17200 Royan	3m30	323,15 €
LEFEBVRE-SPRINGMAN Christine	1 rue Pasteur 17139 Dompierre/Mer	4m40	377,00 €
PAULAR Cyril	3 rue Principale 86340 Aslonnes	3m30	323,15 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-500

Direction Animation de la Cité

**MARCHÉ DE NOËL : CONVENTION DE
PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CHALEUIL
DAU PAYS NIORTAIS**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le centre ville avec la mise en place de chalets pour le marché de Noël 2013. Celui-ci débutera le 06 décembre pour se terminer le 24 décembre 2013.

A cette fin, il convient d'établir une convention de prestations de services avec Le Chaleuil Dau Pays Niortais.

Les chalets du marché de Noël 2013 seront installés Mail des Martyrs de la Résistance qui en cela sera un point central d'organisation du marché de Noël 2013.

Cette convention permet au Chaleuil Dau Pays Niortais d'attribuer les chalets aux différents producteurs retenus, et précise les conditions tarifaires votées par ailleurs en Conseil municipal et d'organisation du marché de Noël.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations de services avec le Chaleuil Dau Pays Niortais pour l'organisation du marché de Noël 2013 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-501

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - MANIFESTATION - ASSOCIATION
OEUVRANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de dynamiser le centre-ville, l'association Niort en Ville organise diverses animations tout au long de l'année 2013 telles que, notamment, « V'la le printemps » en mars, « Dessine Moi un Clown » en juin, le « Marché des producteurs » en juillet, et la « Hotte du Père Noël » en décembre.

Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de ces manifestations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Niort en Ville ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Claude SUREAU

Il s'agit d'une subvention versée à Niort en Ville qui anime l'activité commerciale et commerçante du centre-ville pour un montant de 10 000 euros et ce, pour l'année passée maintenant, pratiquement.

Madame le Maire

Merci, je voudrais saluer l'association des commerçants qui a bien pris son rôle, en partenariat avec la Ville, d'animation du centre-ville et je crois que on peut tous être fiers du travail qu'ils font et que nous faisons collectivement.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-502

Direction Animation de la Cité

DISPOSITIF APPELS À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Depuis 2009, la Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes et tout en poursuivant les objectifs suivants :
 - valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation ;
 - promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle.... ;
 - soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Parallèlement, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion pour 2009 à 2012, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) s'est engagée à accentuer sa politique en direction des enfants et des jeunes. Ainsi, elle soutient les projets en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société. Elle subventionne notamment les projets de départ en vacances, d'accès à la culture.

Dans le cadre de l'expérimentation jeunesse, les projets rentrant dans les critères d'éligibilité de la CNAF, ont fait l'objet de l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le projet : activités sportives et culturelles.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel de Sainte Pezenne : organisation d'un « stage graph » et d'un stage guitare ;
- Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier : Séjours pour des jeunes en situation de handicap.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Sainte Pezenne «stage Graph et stage guitare »	1 180 €
CSC Champclairot Champommier « séjour »	900 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

PROCES-VERBAL

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF APPEL À PROJETS - PROGRAMME DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN DIRECTION DES JEUNES AVEC L'IREPS PROJET 'SI T'ES SANTÉ'**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse, la Ville de Niort poursuit des objectifs de prévention en matière de santé. Elle entend contribuer à lutter contre les diverses formes d'addictions chez les jeunes, et en priorité la consommation d'alcool et de drogue.

La Ville de Niort, l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) et l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), ont déjà développé ensemble plusieurs projets « Si t'es santé » à destination des collégiens puis des lycéens, et en 2012-2013 auprès des apprentis.

Ces projets participatifs ont permis d'aborder la prévention des addictions en développant l'information à destination du public, en sensibilisant directement les jeunes niortais, puis en favorisant leur implication dans la création de supports de prévention (court-métrage, création d'exposition, création d'un jeu de plateau).

Une dynamique autour de cette thématique et de ce public a ainsi été amorcée et développée.

Le présent projet est alors une proposition de renforcement de cette démarche permettant à la fois de travailler sur la prévention des conduites à risques par l'approche du développement des compétences psychosociales des jeunes mobilisés, puis, de réinvestir les outils de prévention créés lors des précédents projets « Si t'es santé ».

Objectif général :

Renforcer les compétences psychosociales des jeunes niortais, afin de prévenir les comportements à risque notamment liés à la consommation de produits.

Objectifs opérationnels :

- 1- Développer l'estime de soi et favoriser l'expression des jeunes bénéficiaires, par la mise en place d'ateliers d'échanges sur le thème de la santé.
- 2- Permettre l'implication de ces mêmes bénéficiaires, au sein de leur établissement, en participant à un projet créatif.
- 3- Poursuivre et valoriser les initiatives développées dans le cadre des précédents projets "Si t'es santé".

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) accompagne la Ville de Niort dans ce projet et organise la mise en place concrète des actions.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'IREPS ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de 4 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-504

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À
L'INITIATIVE DES JEUNES - AVENANT N°7**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis l'année 2004, la Ville de Niort s'est associée au dispositif KOUDPOUS'79 initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, dans le cadre d'une convention multipartenariale.

Ce dispositif en faveur des jeunes Deux-Sévriens de moins de 21 ans devient « projets jeunes » en 2010. Il est à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans inclus. C'est une action de l'Etat en faveur du soutien à l'initiative des jeunes et à l'engagement des jeunes du haut commissaire à la jeunesse.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes Niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de 920 € au dispositif au titre de l'année 2013. Conformément à la convention, la contribution de la Ville de Niort est allouée à la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention multipartenariale signée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser la subvention à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il vous est proposé d'accorder la subvention ci-dessous :

Subvention exceptionnelle et manifestation

Troupes de théâtres & autres créations	
Les ateliers du baluchon	250 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association 'Les Ateliers du baluchon' ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association concernée la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

Direction Animation de la Cité**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE
MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE -
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens vient définir, pour la période 2013-2016, le partenariat avec la Scène nationale Le Moulin du Roc, principal équipement culturel labellisé de la Ville. Ce Contrat s'appuie sur le projet d'établissement de Paul-Jacques Hulot, directeur de l'établissement, entré en fonction en septembre 2012.

La refonte du projet d'établissement de la Scène nationale prévoit une modernisation des méthodes de travail, facilitée par une modernisation de l'outil informatique. En particulier, la Scène nationale se dote d'un logiciel professionnel de billetterie qui intègre une fonction de gestion des salles du Moulin du Roc. Ainsi, outre la mise en place d'un fichier clients et du paiement en ligne, la gestion du temps de travail des salariés du Moulin du Roc est clarifiée par l'application informatique de l'accord d'entreprise.

Cet investissement, assorti de l'ensemble des formations nécessaires et complété par un renouvellement partiel du parc informatique et technique de base, constitue le plan d'investissement de 100 000 € présenté par Paul-Jacques Hulot et adopté en Conseil d'administration de la Scène nationale en avril 2013.

Le coût global du projet d'investissement est de 100 000 €. Le budget s'établit comme suit :

Ville de Niort	40 000 €
Région Poitou-Charentes	40 000 €
Auto-financement du Moulin du Roc	20 000 €

Il est proposé que la Ville de Niort accorde son soutien financier à ce projet par une subvention d'un montant de 40 000 €, ce qui représente une aide à hauteur de 40 % du montant total.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention souscrite avec l'Association de gestion Le Moulin du Roc ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'Association Le Moulin du Roc une subvention d'investissement de 40 000 €, conformément aux dispositions financières mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJALT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-507

Direction Animation de la Cité

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA
GESTION ET À L'EXPLOITATION DU GOLF
MUNICIPAL DE NIORT - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET
APPROBATION DU CONTRAT**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Après l'avis du Comité Technique Paritaire du 5 Septembre 2012 et de la Commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) du 10 septembre 2012, le Conseil municipal, par délibération en date du 17 septembre 2012 puis du 4 février 2013, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du golf municipal de Romagné pour une durée de 8 ans. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en oeuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal sportif l'Equipe et au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics.

Deux sociétés ont présenté une candidature. Après analyse, la commission de D.S.P. du 16 juillet 2013 a sélectionné la candidature de la société BLUE GREEN et admis celle-ci à présenter une offre.

Après analyse, la commission de DSP du 30 juillet 2013 a émis un avis favorable pour engager les négociations de l'offre proposée par BLUE GREEN.

Madame le Maire de Niort, à la suite de l'avis rendu par la commission de DSP, a décidé d'engager des négociations avec la Société BLUE GREEN. Celles-ci ont eu lieu du 26 août au 27 septembre 2013.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et ses annexes ont été établis et adressés aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport relate les différentes étapes de la procédure, l'économie générale du contrat, l'analyse de l'offre finale de la Société BLUE GREEN qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de retenir.

Il ressort de ce rapport précité qu'aux termes des négociations, qui ont permis de préciser les modalités d'exploitation du service, les conditions d'apprentissage du golf pour tous, le montant des investissements respectifs et le montant de la redevance d'exploitation, l'offre de la société BLUE GREEN, telle que négociée, correspond aux objectifs poursuivis par la Ville et répond aux besoins des usagers exprimés au travers du cahier des charges de la consultation.

S'agissant d'une convention d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la collectivité, à l'exception de ceux listés au contrat (annexe n° 4) comprenant différents matériels nécessaires à l'exploitation quotidienne du service, la Société BLUE GREEN assurant seule le risque de l'exploitation du service, et ce pour une période de 8 ans allant de la notification de la convention de DSP jusqu'au 31 décembre 2021.

L'offre de la Société Blue Green, à l'issue des négociations, fait donc ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville selon les montants indiqués ci dessous :

- une redevance fixe minimale de mise à disposition de 12 000 € par an,
- une redevance complémentaire d'exploitation dont le montant est un pourcentage des recettes de jeu (abonnements et green-fees) défini à l'article 37.2 du contrat.

Elle fait ressortir également le paiement au délégataire par la Ville de Niort de l'entretien des pistes hippiques et de l'apprentissage du golf pour tous, selon les montants indiqués ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enseignement Scolaire	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €
Entretien Pistes hippiques	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de retenir BLUE GREEN pour la gestion et l'exploitation du golf municipal de Niort dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage, qui permettra à la Ville de Niort de disposer de moyens de contrôle et de maîtrise de l'exécution du contrat par le Délégataire sur une durée de huit ans.

Il faut préciser que l'entreprise a produit une offre de grande qualité, qui allie une maîtrise du prix du service pour l'utilisateur, une organisation aboutie tant sur le plan technique, que sur les moyens humains déployés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de la société BLUE GREEN comme délégataire du golf municipal de Niort pour une durée de 8 ans ;
- approuver la convention de délégation de service public, et ses annexes, pour l'exploitation du golf municipal de Niort à conclure avec la Société BLUE GREEN ;
- autoriser, Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le contrat de délégation de service public, ainsi approuvé, avec la Société BLUE GREEN et tous les documents afférents à la mise en oeuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 34
Contre : 10
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

RETOUR SOMMAIRE**Chantal BARRE**

Il s'agit de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du golf municipal de Niort, le choix du délégataire et l'approbation du contrat. Après examen de la commission municipale compétente, après l'avis du comité technique paritaire du 5 septembre 2012 et de la commission consultative des services publics locaux, le Conseil municipal par délibération en date du 17 septembre 2012 puis du 4 février 2013 a adopté le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du golf municipal de Romagné pour une durée de huit ans. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire. L'avis d'appel à candidatures a été publié dans le journal sportif l'Equipe et au Bulletin Officiel des annonces des marchés publics. Deux sociétés ont présenté une candidature, après analyse la commission de DSP du 16 juillet 2013 a sélectionné la candidature de la Société BLUE GREEN et a admis celle-ci à présenter une offre. Après analyse, la commission de DSP a émis un avis favorable pour engager les négociations de l'offre proposée par BLUE GREEN. Madame le Maire, à la suite de l'avis rendu par la commission de DSP, a décidé d'engager des négociations avec la Société BLUE GREEN, celles-ci ont eu lieu du 26 août au 27 septembre 2013. Un rapport sur le déroulement de ces négociations et ses annexes a été établi et adressé aux élus conformément à l'article L-1411-7 du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport relate les différentes étapes de la procédure, l'économie générale du contrat, l'analyse de l'offre finale de la Société BLUE GREEN qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de retenir.

Sylvette RIMBAUD

Comme nous l'avons dit lors d'une précédente délibération, notre groupe n'est pas d'accord avec cette délégation et cette nouvelle gestion du golf donc nous voterons contre.

Jérôme BALOGÉ

Il y a quelques temps, comme il est rappelé dans la délibération, vous nous aviez présenté une délibération sur le principe de la délégation de service public. La façon dont c'était présenté laissait entendre que l'association qui gère le golf et qui le gère bien ou qui le gèrait bien il y a encore peu, pouvait en effet candidater, on nous avait même dit qu'il y avait eu de la concertation, de la discussion etc. Enfin, c'était « le monde, le pays merveilleux de Geneviève GAILLARD », la démocratie, quoi, et donc dans ce « monde merveilleux » nous avons dit que nous n'avions pas de raison de voter contre finalement, le principe d'une DSP pourquoi pas, donc nous nous sommes abstenus. Et puis nous avons pris connaissance d'échos dans la presse ou ailleurs d'un premier appel d'offres qui était annulé pour des raisons X ou Y, enfin c'est comme ça que je l'ai entendu, vous me direz peut-être autre chose mais ce n'est pas forcément là où je veux en venir, rassurez-vous Frank MICHEL. Puis finalement, toujours le pays merveilleux où on a eu un candidat, une offre et un résultat aujourd'hui ce soir, ni association, ni véritable contre-proposition offerte pour la gestion de ce golf de Romagné. Alors nous nous sommes dit que nous avons bien eu raison d'être méfiants et puis quand on voit que le résultat va à BLUE GREEN, pourquoi pas, je souhaite que BLUE GREEN soit une société efficace, après tout il n'y a pas de raison,

elle l'est par ailleurs mais nous avons quelques inquiétudes importantes. D'une part quand je regarde le cahier des charges, les abonnements sont plus chers, les prévisions d'abonnements ne sont pas faramineuses puisque l'association avait déjà un nombre d'abonnements très important. Le nombre d'heures pour les écoles, vous nous dites qu'il y a un cran 2013 mais nous ne sommes pas trop sûrs qu'il y ait un plus, même s'il y a maintien de la mission et au total donc nous en doutons un peu et quand nous voyons l'amortissement, d'ailleurs le cahier des charges pose aussi quelques questions là-dessus, on voit que les investissements sont amortis sur huit ans, la durée du contrat et finalement il y a un petit doute dans les commentaires assez satisfaisants, il faut croire que c'est quand même satisfaisant mais il y a un élément d'incertitude. Est-ce qu'on peut vraiment investir et amortir sur huit ans ? C'est une vraie question si nous voulons faire quelque chose d'un outil comme le golf. Donc au résultat nous avons un certain nombre d'inquiétudes et puis l'inquiétude, Frank MICHEL, qui devrait vous parler, c'est qu'on est un terrain municipal, on a une association qui la gère, c'est le cas...

Madame le Maire

Un peu de respect Monsieur BALOGE pour les gens auxquels vous vous adressez, n'est ce pas ? Je vous vois, par devant...

Jérôme BALOGE

Ne laissez pas insinuer, pour ceux qui sont dans mon dos, que je manque de respect parce que je n'ai aucun geste qui soit irrespectueux, je me permets de le préciser.

Madame le Maire

C'est limite, Monsieur BALOGE, mais continuez.

Jérôme BALOGE

Ecoutez, dans ce domaine là, on pourra peut-être échanger un jour ou l'autre, Madame le Maire. Mais sur cette question nous avons en effet une responsabilité importante, il y a un sujet qui devrait vous parler, Monsieur MICHEL, et d'autres ici je l'espère, c'est le fait que nous ayons une association qui soit sur un terrain municipal, que nous ayons cette chance à Niort d'avoir un certain nombre de clubs qui, pour la plupart d'entre eux, sont dans cette configuration-là, il y en a même de football ou d'autres sport que nous avons intégrés dans la gestion municipale et nous avons tous été très heureux et nous l'avons approuvé donc ce que je vois c'est que le golf suit le tour de l'escalade. Nous avons hier un club d'escalade avec un équipement qui certes était autre mais qui malgré tout aujourd'hui est pris par des tarifs qui augmentent, pour le golf nous avons une privatisation parce que c'est le mot pour ce sport en particulier puisqu'il est abandonné par une DSP donc nous avons un message très mauvais qui est envoyé aux clubs sportifs parce qu'en fait, pourquoi pas l'hippodrome à côté, pourquoi pas le centre équestre et puis tous les autres clubs de tennis, de football, enfin quel signal envoie-t-on ? A mon sens, un très mauvais signal, et nous ne pouvons absolument pas voter pour cette délibération et nous voterons même contre parce que nous sommes dans une fragilisation du lien qu'il y a entre le monde associatif et le sport et cette

délibération qui concerne un sport donne un signal très mauvais pour un grand nombre d'autres. C'est quelque chose que nous ne pouvons absolument pas cautionner et nous voterons donc contre cette délibération.

Christophe POIRIER

Rapidement, mais il en sera peut-être question dans la délibération d'après, donc je me permets de la devancer : Vous faisiez un parallèle avec l'escalade, franchement c'est assez mal venu. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs, tarifs que vous avez d'ailleurs votés en Conseil municipal, que nous avons votés en Conseil municipal à l'unanimité en septembre dernier, vous regarderez bien, Monsieur THEBAULT.

Madame le Maire

S'il vous plaît, écoutez l'orateur.

Christophe POIRIER

Grille tarifaire qui a été votée à l'unanimité donc il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs, tarifs qui ont été proposés sur la base des propositions qui nous ont été faites par le club VERTIGES, tarifs qui ont été approuvés par la fédération française des sports de montagne et d'escalade, par son Président, par tout le staff donc tarifs qui font le bonheur maintenant de l'autre club, le CAF (Club Alpin Français) pour lequel nous allons voter une subvention exceptionnelle. Donc vous pouvez instrumentaliser cette chose-là mais loin d'avoir limité la pratique de l'escalade sur Niort, ça l'a boostée, que ce soit pour les clubs qui ont bien voulu jouer le jeu, c'est-à-dire qui ont bien voulu partager encore une fois ce mur d'exception que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire, ou l'école d'escalade de la SO SPACE. Donc je vous en prie, cette comparaison ne tient pas.

Frank MICHEL

En quelques mots par rapport à l'interpellation de Jérôme BALOGE, effectivement nous avons une certaine dose de pragmatisme, nous ne sommes pas schizophrène par rapport à des décisions qui pourraient être prises ou qui sont prises. Ce que je constate c'est qu'il y a un certain nombre de politiques publiques qui appellent des leviers différents voilà. Pour nous le golf par rapport au périmètre des politiques publiques, nous considérons que ça peut être du domaine qui est proposé là, je ne vois pas en quoi c'est choquant, nous l'avons toujours dit et assumé depuis le début voilà nous continuons.

Rose-Marie NIETO

Je voulais avoir une information pour les scolaires s'il vous plaît, parce que c'est vrai que c'était très utilisé auparavant par les écoles et là dans le contrat, je n'ai pas trouvé d'information précise. J'ai eu des informations mais je ne sais pas si c'est autant d'heures ou plus ou moins qu'avant.

Alain PIVETEAU

Partons des faits et puis précisons ce qu'est et ce que n'est pas cette délégation de service public. Je crois qu'on pourra identifier ce qui différencie les points de vue parce que là, il y a beaucoup de brouillard autour de l'intervention de Monsieur BALOGE, ce qui fait que j'ai à peine compris la question mais je vais tout de même essayer d'y répondre. Sur le principe de la DSP, pourquoi il y a une DSP sur cet équipement ? Tout simplement parce qu'au départ nous avons une interpellation de la Chambre Régionale des Comptes. La règle, Monsieur BALOGE, la règle qui nous dit que nous sommes dans une DSP de fait et sur ce type d'équipement, il nous faut veiller à sécuriser la relation entre un délégataire et la Ville. A partir de là, il y a trois options : ou nous considérons que nous faisons fi des recommandations qui sont faites et nous continuons avec un modèle qui a donné, il faut le rappeler, toute sa raison d'être à l'équipement et qui a été un élément important de l'approche du sport pour tous dans la Ville mais qui aujourd'hui pour des raisons que je n'ai à la rigueur ni à connaître, ni à commenter, doit aujourd'hui évoluer. Voilà le choix devant lequel nous étions. La deuxième option, était de considérer que ce patrimoine de la Ville, ce patrimoine niortais n'avait plus à être dans le giron des politiques publiques donc vendre ce patrimoine et l'équipement. En terme budgétaire et vous savez que j'y fais toujours attention, c'était une solution très intéressante. Puis il y avait une troisième possibilité, considérer que nous avons un équipement qui rend un service au public littéralement et étudier la possibilité de continuer à rendre ce service au public en déléguant l'exploitation à un délégataire, c'est une DSP. A partir de là, nous avons décidé que compte tenu de la réalité de ce patrimoine, son histoire et des contraintes actuelles, nous étions sur cette troisième option. Nous lançons un appel d'offres et nous incitons, nous discutons avec eux, nous invitons, vous l'avez rappelé Monsieur BALOGE et vous avez raison, l'association à se porter candidate, nous souhaitons ça dans un modèle économique qui ne peut plus être le modèle du passé, c'est un point de désaccord avec l'association, nous le connaissons, notamment sur la façon de développer la pratique qui est un sport particulier et ce n'est pas de la faute de tous les golfeurs et ceux qui se sont impliqués dans l'association de golf, c'est un des sports qui contrairement au football - ça c'est historique vous le savez - contrairement au tennis c'est beaucoup plus récent, contrairement aux sports équestres, le troisième en France n'a pas réussi sa démocratisation. Ce n'est pas la faute de l'implication des Niortais, ni de notre modèle historique, c'est une réalité en France donc ce n'est pas la même que celle des autres sports donc ne confondons pas tout. Nous prenons la décision, nous en discutons ici, de faire une DSP, ensuite le processus transparent, contrôlé par les règles démocratiques c'est-à-dire représentation de l'opposition dans la commission comme vous serez représentés à la CAN demain, donc dans la commission, tout est transparent, les réponses sont étudiées, il ne s'agit pas de préférer tel ou tel prestataire ou délégataire, il s'agit de vérifier que l'offre est conforme au cahier des charges que nous

nous sommes fixés, cahier des charges qui dit que le modèle économique doit favoriser le développement de cette pratique sportive sur Niort en même temps que les services rendus au public par cet équipement ne doivent pas diminuer d'un iota, c'est ça le cahier des charges Madame NIETO. Concernant les scolaires, c'est donc strictement le même nombre d'heures, strictement les mêmes propositions sauf que c'est réalisé par un délégataire. Comment veillons-nous à ce que ce délégataire n'oublie pas cette responsabilité de service public ? Vous avez lu le contrat, vous l'avez vu, il y a un ensemble de contraintes, d'obligations, de rapports annuels que doit rendre ce délégataire, de relations tous les ans y compris pour fixer les tarifs, je vais y revenir et nous aurons à les décider au même titre que pour l'escalade, bref nous avons un contrôle – je précise : le « nous », c'est la représentation des Niortais - nous avons un contrôle sur l'utilisation de cet équipement pour qu'il rende toujours le même service au public dans le nouveau modèle dont je vous ai parlé, c'est ça qui a été obtenu par BLUE GREEN, maintenant je ne suis pas là pour défendre ou attaquer telle ou telle activité, telle ou telle entreprise, je suis là pour constater que dans cet environnement contraint, nous avons eu une réponse qui est conforme à ce que nous demandions. Concrètement c'est quoi, c'est une délégation sur huit ans et je vais faire vite. Pourquoi huit ans, parce que ça permet au délégataire de s'installer, en même temps ça permet d'étudier, de contrôler, d'évaluer la qualité de la relation avec la possibilité d'étendre mais ça nous le déciderons ou non dans huit ans, au-delà de cette première période. Des tarifs qui n'augmentent, et vous l'avez en annexe, uniquement du coût de l'intégration de la TVA qui est l'obligation faite par le passage à la DSP qui n'est pas un choix au départ mais une contrainte, je le rappelle, donc les tarifs n'augmentent pas plus que ça et un modèle économique qui doit normalement aller vers une pratique étendue du golf compte tenu des moyens qu'apporte ce groupe que vous connaissez parfaitement avec aussi une continuité territoriale de l'utilisation du golf. Donc service public maintenu, non développé, c'est vrai que nous n'avons pas fait le choix de mettre plus de services publics sur le golf parce qu'il y a d'autres équipements aujourd'hui, comme le mur d'escalade, qui rendent aussi ce service aux scolaires et que nos scolaires doivent utiliser de façon la plus équilibrée possible l'ensemble de ces équipements. Voilà ce qu'est cette DSP, voilà ce qu'elle n'est pas.

Chantal BARRE

Juste une petite précision pour dire que nous avons travaillé avec l'association pendant de longs mois pour les faire prendre part à cette DSP.

Jérôme BALOGÉ

J'ai quand même du mal à comprendre la relation qui s'est tissée avec l'association. Aujourd'hui, vous voudriez la faire réintégrer mais vu le climat qui semble quand même détérioré, j'espère quand même que ce sera possible mais je ne préjuge de rien et vu aussi le fait que cette association semble être sans conventionnement depuis plusieurs années, nous sommes quand même dans une relation très particulière alors qu'une grande partie du contrat est basée justement sur la bonne volonté de l'association à continuer à avoir un rôle d'animation. Tout cela est assez incertain et vous nous proposez la main sur le cœur avec votre bonne foi, que je veux bien vous prêter...Mais nous avons du mal à prêter crédit, nous avons du mal

à croire que tout cela puisse rentrer dans l'ordre aussi rapidement, moi je veux bien mais la situation est quand même devenue beaucoup plus compliquée. Et puis d'autre part, il y a un autre point sur lequel j'aimerais avoir une précision, c'est la relation avec l'hippodrome. En effet il y a une clause pour l'entretien du gazon mais il n'est pas forcément spécifié et puis sur l'hippodrome il n'y a pas que le gazon, il y a aussi les haies, il y a plein de choses donc je ne l'ai pas vu clairement écrit. Comment cela va s'organiser au-delà du cahier des charges ? Est-ce qu'il y a une convention qui va être faite entre les deux structures ? Est-ce que la Mairie va reprendre son rôle au terme de la convention qui la lie à l'hippodrome ? D'autre part, troisième question plus technique, j'aurais aimé savoir quelle était la motivation de la clôture du premier appel d'offres puisqu'elle n'est pas dans les documents qui nous ont été donnés et nous n'en n'avons pas eu connaissance. Trois points.

Aurélien MANSART

Au niveau de l'association, actuellement elle assure la gestion du golf : l'entretien l'animation, les activités et les événements golifiques. Demain, l'association, actuelle ou future, n'aura plus que la partie animation et création d'événements puisque la gestion du golf sera dans le cadre de la DSP. C'est ce qu'on vote ce soir, je crois que c'est assez clair.

Madame le Maire

Pardon, Monsieur BALOGE, vous ne vous parlez pas à deux, c'est quelque chose d'assez classique.

Aurélien MANSART

Pour le passé, il y a eu quand même beaucoup d'interventions, de médiations avec le golf, ce qui a été précisé par Alain PIVETEAU et nous pouvons le compléter. Au départ même, avant d'imaginer la DSP, nous étions dans une situation noire c'est-à-dire qu'économiquement et d'un point de vue prêt de main d'œuvre puisque la Mairie prêtait trois personnes au golf, c'était totalement illégal, donc nous étions dans une zone complètement noire d'un point de vue juridique. Nous avons proposé à l'association de rentrer dans une zone grise c'est-à-dire que nous n'étions pas encore dans la transparence et nous n'étions pas encore blancs d'un point de vue juridique. L'association du golf a estimé, alors là il n'y a pas de jugement, c'est l'association qui a estimé qu'elle n'avait pas les capacités de gérer efficacement le golf dans cette zone grise, ce qui nous a amené à passer à une DSP.

Michel PAILLEY

J'aimerais juste rebondir sur le raisonnement de mon collègue Alain PIVETEAU qui mène à la privatisation du golf. Je ne comprends pas, j'emploie ce mot à dessein. Le tennis et le cheval, c'est vrai lorsque j'étais enfant, c'était loin d'être démocratique, très très loin d'être démocratique et les communes y ont largement investi en terme d'équipements et ça s'est démocratisé. Le golf lorsque j'étais enfant, c'était carrément élitiste et les communes s'y sont investies, ce qui fait qu'une partie de la classe moyenne a pu s'y mettre. Ça n'est pas en le mettant dans une gestion privée qu'on va démocratiser ce sport, donc je

ne comprends pas ce raisonnement. C'est justement en le laissant dans le giron de la Mairie que nous pourrions le démocratiser.

Alain PIVETEAU

Oui, c'est un terme qui est utilisé à dessein, privatisation du golf, si c'était ça et si c'était ce que nous avons souhaité faire, c'est la troisième option dont j'ai parlé, la privatisation, c'est la privatisation des moyens de production, du capital, qui vous serait proposée. Le capital, c'est en l'occurrence le patrimoine des Niortais qui reste tel quel, c'est l'exploitation d'une partie de l'activité qui est opérée par un groupe privé qui lui a des capitaux privés et pour qu'il ne fasse pas n'importe quoi, il le fait dans le cadre d'une contractualisation qui est représentée, présentée, discutée, d'ailleurs vous n'êtes pas d'accord avec, par la représentation des Niortais, si c'est ça que vous appelez une privatisation, moi pas ! Voilà. Par contre, il y a une logique marchande qui va rentrer dans l'exploitation du golf et que va impulser le délégataire. Comment contrôle-t-on le résultat de cette impulsion marchande par rapport à l'intérêt public ? Nous avons dit au délégataire : Plus vos résultats seront élevés et plus vous verserez de redevance à la Ville, redevance qui rentre dans le budget et qui peut servir à d'autres politiques publiques en fonction de ce que choisissent les équipes en place. C'est ça la qualité de la relation qui est proposée donc très concrètement vous avez donc une relation financière entre le délégataire et la Ville, une redevance qui a deux parties : Première partie, 12 000 euros fixes quel que soit le résultat de l'exploitation du délégataire qui assure la prise de risque et qui investit, vous avez les montants dans le contrat sur cet équipement et puis ensuite à chaque fois que son résultat, son chiffre d'affaires augmente, vous avez une part de ce chiffre qui progressive vers le haut. Ça donne au final, sur le prévisionnel de compte d'exploitation qui vous est indiqué dans le contrat, une relation financière nette avec la Ville comprenant la partie d'entretien par le délégataire de l'hippodrome que facture évidemment le délégataire à la Ville de Niort, à hauteur de 35 000 euros, ça a été évalué au cours des négociations, ça donne en moyenne sur les huit ans environ 15 000 euros. La Ville aura une charge nette de 15 000 euros dans laquelle nous retrouvons tout, cette relation financière sur l'hippodrome mais aussi les objectifs de politiques publiques que nous avons imposés au délégataire et que nous finançons, c'est notamment l'accueil des scolaires mais aussi le développement du sport handicap et l'ensemble de ces choses que nous imposons qui contraignent le modèle commercial, c'est le principe de la DSP, donnent lieu à une relation financière dans l'autre sens.

Donc nous avons un nouvel équilibre économique qui est proposé, un patrimoine qui reste Niortais, donc non, ce n'est pas une privatisation et une activité golfique qui je l'espère va se développer mais nous le constaterons ou pas, ensemble, et puisque nous sommes obligés d'évaluer tous les ans et ensuite au bout de huit ans la qualité de cette relation, nous aurons, nous, représentants, la possibilité dans huit ans de dire stop ou encore. La qualité de cette relation vous ne la trouvez pas dans toutes les entreprises à capitaux privés qui gèrent leur exploitation, c'est complètement autre chose.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-508

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CLUB ALPIN FRANÇAIS**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Club d'escalade, Club Alpin Français a déposé un projet de développement de l'escalade sur Niort. Ce projet a pour objectif un élargissement du secteur compétition.

Pour mener à bien leur objectif, ce club a sollicité le soutien financier de la Ville de Niort.

Une aide forfaitaire a été calculée sur les mêmes bases que celles de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P).

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention dégressive sur plusieurs années, à savoir :

	Saison 2013/2014 Versée en 2013 (CM du 15/11/2013)	Saison 2014/2015 Versée en 2015 (prévision CM de juin 2015)	Saison 2015/2016 Versée en 2016 (prévision CM de juin 2016)
Club Alpin Français	1 000 €	650 €	350 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Club Alpin Français ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-509

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION
RÉSEAU IDÉAL**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il vous est proposé d'accorder une subvention à l'association Réseau Idéal pour l'organisation des 5^{èmes} Assises Nationales des Randonnées qui auront lieu à Niort le 22 et 23 mai 2014.

Ce projet vise à valoriser notre patrimoine touristique et repose sur les 3 piliers du développement durable : social, environnemental et économique.

Ce projet est mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Niort, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes de Parthenay et l'Institut national de l'information géographique et forestière. Des participants de toute la France sont attendus pour cet évènement.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de cette manifestation exceptionnelle à l'association Réseau Idéal.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Réseau Idéal pour l'organisation des 5^{èmes} Assises Nationales des Randonnées ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention de 3 000 € afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - PROJETS SPÉCIFIQUES -
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre du fonctionnement :

- L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque pour l'utilisation du boulodrome : 8 500 €

A titre exceptionnel :

- Le Volley-Ball Pexinois pour une aide complémentaire en raison de leur accession au niveau sportif supérieur (Division Excellence Féminine) : 10 000 €

Au titre des manifestations :

- L'association Trail Urbain Niort pour l'organisation d'une course pédestre de 12 kms : 150 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association ci-dessous la subvention exceptionnelle au titre de sa manifestation :

Trail Urbain Niort	150 €
--------------------	-------

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations ci-dessous :

L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque	8 500 €
Le Volley-Ball Pexinois	10 000 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-511

Direction Animation de la Cité

**ASSOCIATION LES 12-14 NIORT (ATHLÉTISME) -
STADE RENÉ GAILLARD - CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA PISTE
D'ATHLÉTISME, DES VESTIAIRES ET DU PARKING**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le stade municipal René Gaillard est mis à disposition non exclusive de l'Association « Les 12-14 Niort – Athlétisme » pour la pratique de la course à pied.

Il est proposé de reconduire la convention de mise à disposition non exclusive pour une durée de 3 ans à compter de novembre 2013 jusqu'au 31 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive du Stade René Gaillard avec l'Association « Les 12-14 Niort – Athlétisme » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

Direction Espaces Publics**CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'ADEME
ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DIAGNOSTIC DES
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort a souhaité conduire une réflexion globale de ses installations d'Eclairage public au regard des enjeux contenus dans son Agenda 21 et son Plan Climat Energie Territorial.

Elle a décidé, par une délibération du 29 avril 2013, de désigner, après consultation, une assistance à Maîtrise d'ouvrage qui a en charge de conduire le diagnostic technique et financier complet sur cette activité, tant dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance que des investissements nécessaires au regard de la maîtrise de l'énergie consommée.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) encourage les collectivités sur de tel diagnostic et propose des aides financières suivant des critères d'éligibilité qui sont définis dans une convention.

Au regard du marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort, d'un montant de 143 800 € HT, la subvention proposée par l'ADEME, dans sa convention de financement, sera de 35% du montant des dépenses éligibles évaluées à 118 200 € HT soit 41 370 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de financement entre l'ADEME et la Ville de Niort pour le diagnostic de ses installations d'Eclairage public ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-513

Direction Espaces Publics

**EFFACEMENT DE RÉSEAUX SUR LA RUE DE LA
MIRANDELLE - DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Mirandelle, la Ville de Niort a sollicité l'ensemble des opérateurs de réseaux, par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux), pour l'effacement des lignes aériennes situées dans l'emprise du projet entre le chemin des Vallées et la rue Annie Girardot. Le CTER a étudié ce dossier, éligible au titre du programme « Syndicat Environnement ».

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement de la tranche 1. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en Euros	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	93 000	87 420	0	5 580
Réseaux téléphoniques*	7 595	0	6 768	827
Total	100 595	87 420	6 768	6 407

**N.B. : L'estimation téléphonique ne tient pas compte d'éventuels coûts en génie civil (à charge de la commune).*

A réception de la présente délibération le CTER étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Les crédits seront inscrits au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ces effacements, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement,

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- solliciter, auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme "Syndicat Environnement" 2014, la présente délibération valant engagement de la commune ;
- solliciter une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public ;
- signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-514

Direction Espaces Publics

**PRESTATION DE REPÉRAGE ET NETTOYAGE DE
GRAFFITIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE
LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Afin de lutter contre la multiplication de tags et autres graffitis sur les murs de la Ville, la municipalité a souhaité assurer un service d'enlèvement gratuit des tags et graffitis pour tous les bâtiments situés sur le territoire de la Ville.

Pour ce faire, il est proposé de passer un marché à bons de commande intégrant les prestations de repérage et d'enlèvement des graffitis pour une durée de un an renouvelable 3 fois.

Le marché fixe un minimum de 50 000 € TTC/an et un maximum de 180 000 € TTC/an.

Suivant le classement des offres établi par la Commission d 'Appel d'Offres du 4 novembre 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à l'entreprise HTP SAS pour un montant estimatif de 129 287,60 € TTC.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-515

Direction Espaces Publics**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAN POUR LA
RÉNOVATION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUSSILLE**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L. 5216-5 (VI) du Code Général des Collectivités territoriales disposant que des subventions d'équipement peuvent être versées entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de communauté et des Conseils municipaux concernés ;

Le montant total de la subvention d'équipement ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire.

Vu la délibération de la CAN en date du 12 décembre 2011 ;

La Ville de Niort sollicite la CAN dans le cadre de sa compétence sports d'eau pour une participation financière à la rénovation de la chaussée de la Roussille, propriété de la Ville de Niort, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC :	300 000 €
Recettes :	
- Etat	200 000 €
- IIBSN	60 000 €
- subvention CAN	20 000 €
- autofinancement	20 000 €

En effet des travaux se sont avérés nécessaires pour assurer le maintien des niveaux d'eau sur le domaine public fluvial de la Sèvre Niortaise ainsi que sur le plan d'eau de Noron et le Marais de Galuchet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter l'attribution d'un fond de concours par la CAN à hauteur maximum de 20 000 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-516

**Direction Développement Urbain,
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, quatre dossiers de demande de subventions, issus de la première OPAH RU, ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 3 logements de propriétaires occupants et 1 logement de propriétaire bailleur.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	1 944,95 €	555,70 €	2 500,65 €
Logement 2	19 899,00 €	6 725,48 €	26 624,48 €
Logement 3	3 914,50 €	782,90 €	4697,40 €
Logement 4	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
Total	35 758,45 €	10 064,08 €	45 822,53 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 10 064,08 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-517

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Marais poitevin est une des plus vastes zones humides d'Europe, de plus de 100 000 hectares. Entièrement modelée par l'homme, au fil des siècles, elle est riche d'une biodiversité foisonnante, de paysages divers, d'une économie de valorisation des richesses naturelles, d'une histoire tout à fait unique. C'est néanmoins un territoire aux équilibres fragiles, dont il convient d'accompagner le développement pour assurer la pérennité de ses richesses naturelles.

La zone humide du Marais poitevin, à l'instar de très nombreuses zones humides de la planète, a subi des dégradations qui ont conduit à la perte du label Parc naturel régional en 1997 et à la condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes en 1999 pour non-respect des directives relatives à la protection des oiseaux sauvages.

Depuis, l'ensemble des acteurs locaux, des collectivités et l'Etat, se sont mis en mouvement pour restaurer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles. A ce titre, un Plan d'action gouvernemental a spécifiquement été dédié au Marais poitevin.

Dans ce contexte de forte mobilisation en faveur du Marais poitevin, les Régions des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes portent l'ambition de reconquérir son label Parc naturel régional.

Au terme d'une large concertation, avec l'ensemble des acteurs et collectivités locales, un projet de charte a été élaboré. Il poursuit l'objectif de consolider et d'amplifier les stratégies en cours sur le Marais poitevin, qui visent à la fois à son développement et à sa préservation.

Une enquête publique a été conduite sur ce projet du 27 mai 2013 au 28 juin 2013. Le rapport d'enquête, établi le 19 août 2013, a conclu à un avis favorable.

Afin de poursuivre la procédure, il appartient désormais aux départements, communes et EPCI de délibérer afin d'approuver le projet de Charte de PNR du Marais Poitevin.

Une fois les délibérations des collectivités prises, le Ministre chargé de l'Environnement consultera les ministères intéressés, le Conseil National de la Protection de la Nature et La Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

L'adoption du projet de charte et le classement en PNR interviendra suite à un décret du 1^{er} ministre.

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L 333-1 et suivants et R 333-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu le rapport d'enquête publique sur le projet de charte de Parc Naturel Régional, en date du 19 août 2013,

Vu le courrier du Président du Parc Interrégional du Marais Poitevin, invitant les collectivités à délibérer sur le projet de charte,

Vu le projet de charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, comprenant le rapport, le plan du Parc, et les annexes prévues aux R333-3 du code de l'environnement (statuts du Syndicat Mixte, emblème, programme d'actions triennal)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

Il s'agit d'une délibération extrêmement importante puisqu'il s'agit d'approuver, comme on l'espère également les autres collectivités, la charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. En quelques mots, le Marais Poitevin est une des plus vastes zones humides d'Europe avec plus de 100 000 hectares, qui avait perdu son label en 1997 pour une gestion qui ne coïncidait pas avec la protection de cette zone humide. Dans un contexte de forte mobilisation autour de la protection de cette zone, les acteurs et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ont initié des démarches qui ont conduit à l'adoption d'une charte qui vise à reconquérir le label de Parc Naturel. Le projet opérationnel de cette charte consiste en quelques axes, d'abord dynamiser ce marais, notamment soutenir une agriculture, une production, une agriculture durable bien sûr qui prenne en compte les contraintes naturelles et notamment la spécificité, la biodiversité qui existe au sein de cet espace naturel, ensuite c'est de développer un tourisme durable, vous savez que c'est un site qui est particulièrement visité mais il va falloir faire attention, vu la hausse de la fréquentation, à concilier ces activités humaines, totalement indispensables sur le plan économique, notamment, avec la préservation de ce milieu rare. Le troisième axe est de favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation de ce patrimoine, à la fois naturel mais aussi un patrimoine bâti tout à fait intéressant, de participer également en collaboration avec l'établissement public du Marais Poitevin à la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et non plus avec des gestions, j'allais dire presque micro locales, pour garder la spécificité de cette zone humide, vous savez que du niveau d'eau dépend le fonctionnement de ce marais et en fait il faut restaurer ce fonctionnement écologique du marais notamment en conduisant des programmes de préservation. J'allais rajouter également qu'il faut « mettre aux normes ce marais à la nouvelle façon d'exploiter » notamment le bois, c'est-à-dire que les chemins actuels qui ont été tracés sont hors gabarit et si nous voulons que cette zone contribue à l'économie locale, il va falloir que dans le cadre de cette charte nous puissions faire des investissements relativement conséquents afin de pouvoir mieux l'exploiter. Un autre axe important est de forger une culture Marais Poitevin - je ne sais pas comment on peut le dire - mais en tout cas une représentation, une image, un récit autour de ce marais qui coïncide avec le développement durable et non plus comme nous l'avons entendu, historiquement basé uniquement sur les conflits d'usage. Je m'arrêterai là, Madame le Maire, vous avez eu les documents, leur lecture est tout à fait intéressante et je vous engage à vous y plonger, si je puis dire, et à porter ce beau projet.

Amaury BREUILLE

Nous allons approuver ce projet de Charte pour le Marais Poitevin en notant tout de même qu'il est assez minimaliste du point de vue des exigences environnementales, surtout comparé au précédent projet de Charte. Ça appelle deux remarques, la première c'est que pour l'ensemble des collectivités concernées, cette éventuelle labellisation PNR (Parc Naturel Régional) doit être considérée comme un premier pas et non comme une fin de la démarche. La seconde c'est que si la Charte est beaucoup moins ambitieuse que précédemment, on peut considérer aussi que c'est le fait de la création par l'Etat de l'établissement public de l'eau et de la biodiversité du Marais Poitevin et ça suppose donc que si l'Etat choisit de re-labelliser le

Marais Poitevin comme Parc Naturel Régional, il devra aussi au travers de cet établissement public, assurer toutes les responsabilités qui sont les siennes pour la préservation de cet espace naturel remarquable.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-518

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC PRÈS DU
CENTRE D'ACTION CULTURELLE 'LE MOULIN DU
ROC'**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de rendre hommage au peintre et dessinateur deux-sévrien Jacques COULAIS, il est proposé de donner son nom à l'espace situé à droite du Centre d'Action Culturelle : Le Moulin du roc (depuis la Sèvre, côté Fort Foucault, jusqu'à la rue du même nom).

Cet espace piétonnier s'appellerait :

- Allée Jacques COULAIS – artiste peintre et dessinateur français – 1955 - 2011

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ladite dénomination.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Frank MICHEL**

Il s'agit de dénommer un espace public près du Centre d'Action Culturelle « Le Moulin du Roc » du nom et en hommage au peintre et dessinateur Deux-Sévrien Jacques COULAIS.

Nicolas MARJAULT

Très rapidement pour vous dire qu'il y a une exposition avec un vernissage au musée d'Agesci, vernissage mardi prochain et donc pour que vous mesuriez l'importance à la fois du peintre et de l'œuvre, pour ceux qui ne le connaissent pas, n'hésitez pas à vous rendre au musée d'Agesci la semaine prochaine.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-519

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RUE DE L'AÉRODROME EN VUE DE SA CESSION À
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le courant de l'année 2012 l'Etat a cédé à la Ville de Niort plusieurs délaissés routiers, dont deux petites parcelles situées rue de l'Aérodrome, qui ont été classées dans le domaine public suite à une délibération du 3 décembre 2012.

Or dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Terre de sports, ces parcelles seraient nécessaires pour le projet de cession d'un ensemble de terrains destiné à l'implantation du magasin Leroy Merlin.

La Ville de Niort n'a pas d'intérêt à conserver ces parcelles dans le domaine public vu l'aménagement du site projeté. Cette cession au profit de Deux-Sèvres Aménagement (DSA) permettra d'inclure ces parcelles afin de faciliter l'aménagement de ce secteur.

Le projet de déclassement porte sur des parcelles constituées de deux petites bandes le long de la Rue de l'Aérodrome et restées cadastrées section HK N° 94 pour 82 m² et HK N° 92 pour 134 m².

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public de deux parcelles rue de l'Aérodrome, cadastrées section HK N° 94 pour 82 m² et HK N° 92 pour 134 m² en vue de leur cession au profit de DSA ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer l'enquête publique prévoyant ce déclassement.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013

Délibération n° D-2013-520

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
MARAIS DE GALUCHET**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles au lieudit « Marais de Galuchet » dans le cadre de la préservation de ce site en concours avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin, plusieurs acquisitions de parcelles ont été réalisées au cours de ces dernières années pour ce programme.

Afin d'aboutir à une cohérence d'ensemble de la gestion et de la préservation de ce site naturel, les propriétaires des parcelles restant privées, ont été contactés de nouveau pour une éventuelle cession de leur terrain.

Des propriétaires restants, non vendeurs à l'époque, ont accepté de céder leur parcelle cadastrée section KY N° 31 pour une superficie de 26 a 91 ca.

Un accord est intervenu pour la cession de ce terrain au prix global de 538,20 € soit un prix de 0,20 €/m² conformément à l'avis de valeur délivré par le Service de France Domaine.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle KY 31 pour une superficie de 26 a 91 ca au prix de 538,20 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2013**

Délibération n° D-2013-521

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION DE PARCELLES - RUE GABRIELLE DU
CHATELET**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de petites parcelles de terrain sises Rue Joliot Curie et Gabrielle du Chatelet formant un espace nu sans intérêt pour la collectivité.

Un acquéreur est intéressé par l'achat d'une partie de cet espace pour finaliser l'aménagement d'un terrain lui appartenant dans ce secteur et permettre la desserte d'un lotissement qu'il envisage de créer entre la rue de l'Aérodrome et la rue Gabrielle du Chatelet.

Ces parcelles sont cadastrées section HL N° 188 pour 1 a 96 ca, N° 190 pour 54 ca, soit une superficie totale de 2 a 50 ca.

Après négociation, il est possible de céder ces parcelles pour le prix de DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (2 250,00 €) soit un prix de 9€/m² conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'acquéreur intéressé, les parcelles HL 188 et 190 pour le prix de 2 250,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de céder des petites parcelles de terrain rue Joliot Curie et rue Gabrielle du Chatelet, qui forment un espace sans intérêt pour la collectivité. A la demande de ses riverains et après négociation, il est possible de céder ces petites parcelles pour le prix de 2 250 euros.

Michel PAILLEY

Est-ce qu'on peut connaître le nom du promoteur qui achète ?

Frank MICHEL

Je ne l'ai plus en tête. Pourquoi, vous avez un nom en tête ?

Aurélien MANSART

Quand on voit sur le cadastre ce à quoi ça correspond, à mon avis ce n'est pas un promoteur, ce sont les habitants qui sont en face, on n'est pas sur de la construction, là.

Frank MICHEL

Il s'agit de céder aux voisins, et après le promoteur fait le lotissement, c'est ça ?

Michel PAILLEY

J'avais compris que c'était vendu au promoteur qui faisait le projet.

Frank MICHEL

J'avais compris que vous, vous me demandiez quel était le lotisseur d'avant.

Madame le Maire

Nous avons compris que vous ne vous étiez pas compris donc comme ça c'est réglé, il n'y a pas de promoteur qui soit impliqué dans ces cessions, il n'y a que le promoteur d'avant.

Je vous remercie. Pour ceux et celles qui vont regarder le match de football, bon match et pour les autres, bon appétit et bonne nuit, à la prochaine fois.